

Date de dépôt : 11 juin 2013

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2006

Rapport de M. Roger Deneys

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi susmentionné a été traité en Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève le 19 octobre et les 2 et 9 novembre 2007 sous la présidence de M. Michel Ducret. Nos travaux ont eu lieu en présence de M. le conseiller d'Etat Robert Cramer, de M^{me} Christine Hislair, secrétaire adjointe du DT, et de M. Olivier Ouzilou, directeur du ScanE. Les Services industriels de Genève étaient représentés par MM. Raymond Battistella, directeur général, Daniel Mouchet, président du conseil d'administration des SIG, et Pierre Béguet, directeur des finances.

Les procès-verbaux ont été tenus avec brio par M^{me} Nathalie Bessard. Qu'elle en soit ici grandement remerciée.

1. Présentation des comptes 2006

M. Battistella débute sa présentation en rappelant qu'elle est basée sur 2 documents : le compte-rendu financier 2006 et le rapport sur le développement durable – Etats financiers 2006.

De manière générale, les résultats sont bons. 2006 s'inscrit dans la continuité de la stratégie engagée depuis de nombreuses années. Elle se caractérise aussi par des prix de l'énergie qui sont en forte hausse, une dette à long terme qui est réduite et un impact significatif d'EOSH au bilan SIG.

Ces résultats renforcent l'entreprise avant les échéances importantes qui sont, d'une part, le transfert des actifs en janvier 2008 et, d'autre part, l'ouverture des marchés au cours de l'année 2008.

Chiffres clés

- un chiffre d'affaire de 920 millions de francs (ci-après : MCHF), qui est en léger retrait par rapport à 2005. L'écart est principalement dû à la baisse des revenus de distribution de l'électricité et des consommations plus faibles de gaz naturel et de chaleur dues aux conditions climatiques. Les prix ont néanmoins continué à augmenter sur le gaz ;
- des achats d'électricité et de gaz en très forte hausse (46 MCHF en plus par rapport à 2005) ;
- des charges d'exploitation supérieures de 18 MCHF au budget. La hausse est due à trois causes :
 - le transfert du personnel de l'Etat aux SIG ;
 - les provisions OIBT ;
 - les frais d'évacuation des déchets.

Le transfert du personnel a engendré une hausse de 8 MCHF, puisqu'il a fallu équilibrer les plans de prévoyance et les engagements entre la CIA et la CAP.

La hausse due aux frais d'évacuation des déchets se monte à 3 MCHF. Cela s'explique par le fait que les fours rencontrent parfois des problèmes techniques, ce qui a pour résultat que les déchets doivent être dirigés vers d'autres endroits.

Le résultat net est en baisse de 13% par rapport à 2005.

M. Battistella rappelle que l'entreprise ne dépend d'aucune subvention de l'Etat, mais que, par contre, elle reverse à ses propriétaires la somme de 72 millions de francs.

L'entreprise a vendu en 2006 sa participation dans Télégénève, ce qui a engendré une plus-value de 9 MCHF.

Le cash-flow de l'entreprise a été porté à 101 MCHF, la dette à long terme a été ramenée à fin 2006 à 280 MCHF et la trésorerie à fin 2006 s'est située à 144 MCHF.

Quelques autres faits marquants :

- construction d'une crèche d'entreprise, en collaboration étroite avec la commune de Vernier ;

- réaménagement du site de Vessy, avec une micro turbine, ainsi qu'une valorisation des bâtiments afin de mettre en valeur le patrimoine industriel et didactique des SIG.

Commentaires sur les graphiques figurant dans le document distribué

Il souligne que pour la première fois en 2006, en ce qui concerne la répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités, le secteur électricité a passé en dessous de 50%.

L'eau et le gaz se répartissent en deux parties équivalentes.

Quant aux consommations, il convient de noter que l'eau potable est plutôt stable en 2006 par rapport à 2005, mais que, par contre, elle baisse en 2007. Cette tendance perdure.

La consommation de gaz a aussi diminué, ce qui est lié aux conditions climatiques.

La consommation d'électricité a continué à augmenter. On voit ainsi la difficulté d'inverser les tendances.

Concernant les déchets, l'ensemble des fours des Cheneviers ont pu être remplis.

Personnel

L'effectif moyen est plus bas qu'en 2005. Cela démontre les efforts de productivité que l'entreprise tente de réaliser. L'effectif total se situe entre 1 600 et 1 630 personnes.

Il reste aujourd'hui 45 personnes avec le statut Etat. Cette diminution se poursuivra au fur et à mesure des départs à la retraite. Il faudra entre 5 et 6 ans pour que l'ensemble du personnel ait le statut SIG.

Pour ce qui est de la répartition des charges en personnel, les chiffres entre parenthèses montrent les changements importants. Le but a été d'essayer de centraliser le plus possible de fonctions métiers au niveau de la logistique globale. L'objectif est de mieux maîtriser les coûts et de faire en sorte que les services partagés offrent des vraies prestations qui répondent aux besoins des clients internes.

Marge brute d'exploitation (MBE)

L'électricité reste le plus grand contributeur de marge pour l'entreprise. Cette marge est en baisse et diminuera encore en 2007 et 2008. Malgré la

redistribution de 20 MCHF aux clients de l'entreprise, cette marge contribue encore pour la plus grande partie aux résultats de l'entreprise.

L'eau et le gaz restent des contributeurs tout à fait positifs.

Télécom constitue depuis deux ans une activité qui génère un résultat net positif.

Evolution du résultat net

Le résultat net SIG se situe à 124 MCHF et le résultat net du groupe à 113.8 MCHF. La différence est due aux différents ajustements et impacts IFRS sur les comptes. La différence se décompose en trois impacts :

- 26 MCHF sont une provision annuelle pour la couverture des engagements de retraite ;
- une augmentation de la part du résultat des sociétés consolidées de 17.9 MCHF ;
- une diminution de 2.1 MCHF due au retraitement des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

Investissements

Ceux-ci restent à un niveau élevé même s'ils sont en retrait par rapport à ce que l'entreprise avait projeté en 2006. Certains projets n'ont pas pu être réalisés. Ils ne sont pas pour autant abandonnés, mais simplement retardés (voir le tableau des chiffres clés 2006 : investissements). 124 MCHF restent un chiffre élevé.

Cash-flow de gestion

M. Battistella rappelle qu'un des objectifs qu'il s'est donné était de réduire l'endettement de l'entreprise, qui se situait au-dessus d'un milliard de francs en 1998 et qui sera de 200 millions de francs à fin 2007.

Il s'agit là de résultats de cash-flow de gestion positifs et d'investissements totalement autofinancés. L'augmentation du cash-flow est l'une des raisons du succès de l'entreprise. Elle a permis de générer l'argent permettant de rembourser l'endettement.

Ratio d'indépendance financière

L'entreprise s'était fixé une zone de pilotage entre 35% et 50%. Il y a un petit décalage, mais aujourd'hui, l'entreprise est largement au-dessus. La

rentabilité des capitaux propres se situe dans la fourchette qui avait été fixée comme objectif.

Engagement en matière de retraite

C'est un élément important du bilan. On voit que la CAP est encore en dessous de la barre de sécurité à 100% et l'engagement au bilan est renforcé chaque année. M. Battistella mentionne qu'avec les changements de plans de prévoyance au niveau fédéral et de la couverture des caisses et des garanties associées, il est probable que l'entreprise soit amenée à verser une somme de 200 millions de francs pour couvrir cet engagement. C'est à nouveau un élément qu'il faut largement anticiper, afin de ne pas être pris de court.

Participations

M. Battistella rappelle que SIG est un groupe dans lequel il y a un certain nombre de participations (EOS, SFMCP, GAZNAT, SWISSPOWER, CADIOM, Securelec).

2. Réponses aux questions des commissaires

Un député (UDC) souhaite savoir quel est le facteur de baisse de la consommation d'eau potable. Il trouve étonnant que malgré l'augmentation de la population, la consommation d'eau diminue.

M. Battistella explique que cette baisse est due à une prise de conscience générale au niveau de la population et également à l'effort réalisé par les constructeurs au niveau de tous les équipements sanitaires ou qui consomment une quantité d'eau importante. C'est le résultat d'une série de comportements.

Un député (R) exprime son inquiétude quant à l'augmentation des prix que les SIG ont l'intention d'infliger aux Genevois. Il voudrait savoir dans quelle mesure chacune des filières a contribué au désendettement.

M. Battistella indique que l'électricité n'a pas contribué, à elle seule, à une situation de cash-flow positif. Quand il est arrivé, le résultat n'était pas bon. L'objectif principal était d'améliorer la dette. Cet effort a été réalisé de deux manières, à savoir par une meilleure maîtrise des charges d'exploitation et une réduction du prix d'achat de l'électricité.

Il souligne que l'eau et le gaz sont aujourd'hui des contributeurs positifs pour le cash-flow. Il indique que le prix moyen de l'électricité était en 1999/2000 de 20 cts. Cette année, il est de 15,8 cts. Il a donc baissé de plus de 20%, ce qui correspond à 250 millions de francs. Cette somme a été

reversée aux consommateurs, grâce aux nouvelles négociations avec les fournisseurs. Tout ce mécanisme a permis, pendant cette période, de ne pas augmenter le prix de l'eau.

Le même député (R) souhaite savoir pour quelles parts l'eau, le gaz et l'électricité y ont contribué.

M. Battistella indique que l'électricité représente 60%, l'eau et le gaz entre 10 et 20% et le reste résulte de la maîtrise sur les charges d'exploitation.

Un député (R) aimerait connaître l'estimation des coûts d'exploitation pour la crèche, ainsi que le coût par enfant.

M. Tavel indique que la crèche se trouve dans la fourchette basse. Il ne dispose pas des chiffres ici et les communiquera donc ultérieurement aux commissaires.

M. Battistella explique que la crèche a coûté moins de 6 MCHF. La gestion est assurée par la commune de Vernier, les revenus sont assurés par la commune sur la base des règles appliquées à Vernier, le coût par enfant se situe dans la moyenne inférieure des crèches de Genève. Il précise qu'il y a 106 places.

Un député (R) aimerait revenir sur la question de la prévoyance. Il a été dit précédemment que le coût pour intégrer le personnel de l'Etat travaillant aux Cheneviers a été de 8 MCHF. Le DT a, quant à lui, inscrit 4 MCHF à ce titre, au niveau de ses comptes. Il voudrait savoir pourquoi cette rubrique est mentionnée dans les comptes du DT et des SIG.

M. Battistella indique qu'il y a eu des coûts partagés. La somme de 8 MCHF correspond au coût total du transfert. Plus de la moitié constitue la couverture de l'écart CIA-CAP. L'Etat a également pris une partie à sa charge.

Concernant la prévoyance, le même député (R) aimerait encore savoir, étant donné que la couverture est à 93%, pour quelle raison les SIG considèrent, contrairement à M. Hiler, qu'ils doivent passer à 100%.

M. Battistella explique que la CAP est une caisse publique, mais il est nécessaire de passer par la création d'une société juridique pour la CAP. Mais les SIG devront assurer eux-mêmes la garantie et se situer donc au-dessus de la marge de 100%. La somme associée à cet élément est de l'ordre de 200 millions de francs.

M. Béguet précise qu'avec la LPP, les collectivités publiques peuvent continuer à garantir un taux inférieur à 100%. Mais les SIG ne sont pas une

collectivité publique. Ils devraient donc passer à une couverture à 100 %. Il note que de nombreuses discussions sont en cours.

Un commissaire (S) constate que l'écart au budget pour le transfert du personnel SREP est de 6%, ce qui signifie que cela représente davantage que ce qui avait été prévu.

M. Battistella explique que le coût de rattrapage entre CIA et CAP n'avait pas été intégré, car il est fonction de la situation de ces deux caisses à un moment donné. C'est pour cette raison que les coûts de passage n'ont pas été intégrés.

Concernant les déchets, le même député (S) demande si la hausse évoquée de 8,7% est une augmentation de recettes ou de tonnage et si cela s'est fait uniquement afin de faire fonctionner un four à plein régime.

M. Battistella explique que les SIG ont développé conjointement avec l'Etat une stratégie concernant la gestion des déchets pour les Cheneviers. Cette stratégie constituait aussi une anticipation en matière de transfert d'actifs. L'option retenue par les parties était de remplir les fours ordinaires des Cheneviers à leur capacité maximale. Au départ, l'idée était d'avoir un maximum de déchets français. Cette quantité n'étant pas suffisante, le marché allemand s'est ouvert. En effet, l'Allemagne avait un déficit en termes de capacité d'incinération. La Suisse a donc profité du fait que l'Allemagne avait besoin d'exporter ses déchets. Cette source de déchets se tarit aujourd'hui, puisque l'Allemagne a réagi et a construit des incinérateurs. Le problème de remplissage des fours va donc se poser.

Concernant l'électricité, le même député Socialiste souligne que l'on ne sait pas vraiment si les chiffres exprimés sont dus aux nouveaux clients ou à de nouveaux marchés.

M. Battistella indique que pour 2006, les chiffres résultent uniquement de l'industrie genevoise. Pour les déchets, le chiffre se monte à 270 000 tonnes pour les déchets genevois et vaudois. Les déchets allemands étaient de l'ordre de 20 000 tonnes, les français de l'ordre de 30 000 tonnes et les déchets spéciaux ont atteint 20 000 tonnes. Il fournira les détails des volumes lors de la prochaine séance.

Concernant les investissements, le député (S) souhaiterait des explications quant à la rubrique reports d'investissements et plus particulièrement par rapport au tram Cern-Cornavin.

M. Battistella explique que le chantier du tram est important et son calendrier dicte les activités de SIG. Les SIG doivent se calquer sur les échéances de l'Etat, qui est le maître d'œuvre de ce chantier.

Le même député (S) souhaiterait une transparence totale des rémunérations du Conseil d'administration. Il ne se voit pas voter un tel rapport devant le Grand Conseil, sans avoir un minimum d'explications complémentaires. Il pense qu'il serait nécessaire qu'une note soit jointe au rapport qui apporte des précisions.

M. Battistella renvoie à la page 52 des états financiers. La rémunération des principaux dirigeants s'y trouve mentionnée. Il ne voit pas d'opposition particulière à la demande présentée. Par contre, si les SIG doivent fournir des informations supplémentaires, il est nécessaire que les commissaires précisent exactement ce qu'ils souhaitent.

Il précise que dans l'hypothèse où les comptes ne seraient pas approuvés, il y aurait des implications très sérieuses, puisque les SIG ont des engagements auprès des institutions financières. Si les SIG n'ont pas le soutien de l'Etat, leur image perdrait de son poids et il serait très difficile, par la suite, de récupérer celle qui est la leur aujourd'hui. Il note encore que les institutions financières suivent les SIG de prêt et toute altération à un coût.

Un député (PDC) souhaite répondre à une question posée précédemment par un député Radical. Il indique qu'il est le délégué des communes auprès de la CAP. Il est clair que la CAP ne pouvait pas faire le sacrifice de ne pas demander la participation, afin de pouvoir maintenir le taux de couverture au niveau le plus haut. Par rapport au statut juridique, il explique qu'il est particulièrement vieillot. Toute modification des statuts doit passer par le Conseil municipal de la Ville de Genève, alors que les SIG et d'autres communes sont assurées auprès de la CAP. De ce fait, le statut de la CAP doit être revu, afin d'avoir une autonomie juridique. Il souhaiterait poser une question en ce qui concerne les redevances Télégénève. Il se demande si c'est le changement d'optique des SIG qui les a conduit à vendre leurs parts.

M. Battistella indique qu'il est vrai que cette vente est due en partie à un changement d'orientation. Les SIG ont tout essayé pour être un acteur de Télégénève. Les SIG n'ont jamais réussi à développer quelque chose qui ait du sens et qui permette d'avancer. D'un autre côté, la délégation du Conseil d'Etat en la matière a souhaité restreindre le champ d'activité pour ne pas toucher au contenu. Les moyens d'action des SIG étaient donc très restreints. Aujourd'hui, les SIG se trouvent dans un vide de vision stratégique. Ils se demandent quelle est la prochaine étape dans le domaine.

Le député (PDC) souhaite poser une question quant au projet CANIA. Pour assurer le chauffage à distance et l'augmentation de ce chauffage sur la route de Meyrin, il faut disposer d'une capacité nutritionnelle suffisante pour

les Cheneviers. Il se demande donc quelles sont les stratégies des SIG dans ce domaine.

M. Battistella explique que le réseau de chaleur à distance sera étendu jusqu'à Meyrin. La nouvelle centrale à gaz sera chargée de l'alimenter. Elle est actuellement en cours d'étude de faisabilité détaillée. La décision définitive de construire sera prise en automne de l'année prochaine. Une liaison sera créée entre le réseau CADIUM et la chaufferie et la centrale à gaz du Lignon. L'optimisation du système sera complète. Ces investissements sont de l'ordre de 200 MCHF et sont planifiés pour la période 2010-2012.

Un député (L) relève que le point 27 de la page 45 des états financiers indique qu' « aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour des collaborateurs ». Ensuite, dans les autres engagements, il est fait acte du fonds de prévoyance en cas de décès. Il souhaiterait savoir si ce fonds est souvent utilisé et obtenir les mêmes informations pour le fonds Mécénat.

M. Battistella explique qu'en ce qui concerne le fonds Mécénat, le but est de le structurer, afin que les demandes le soient également. Un comité décide de l'attribution d'une somme qui peut aller jusqu'à un maximum de 500 000 F. Cette somme est répartie entre des activités genevoises à caractère culturel et des activités à caractère humanitaire, qui ne sont pas uniquement genevoises. Les SIG peuvent fournir le petit rapport qui a été rédigé pour ce fonds.

Une députée (Ve) considère qu'il est assez choquant que des papiers, qui ne dureront qu'une année, soient aussi luxueux, alors que le contenu de ce rapport évoque des économies d'énergie. Pour elle, il s'agit là d'un symbole. Dans un autre domaine, elle souhaiterait savoir ce qu'il en est des déchets allemands.

M. Battistella indique, concernant la première remarque, que la démarche choisie est tout à fait consciente. Les SIG ont une image à défendre. Ils font partie du monde industriel et l'image qu'ils donnent à l'extérieur est très importante. Pour ce qui est des déchets allemands, l'objectif était de les acheminer par train, mais les SIG n'ont pas trouvé d'arrangement. En Allemagne, il n'est pas facile de trouver des secteurs où il est possible de faire passer la marchandise de camion à train. Et au niveau genevois, les Cheneviers ne disposent pas d'un accès par rail. La chaîne logistique est très compliquée, d'où la préférence donnée, dans ce cas, au transport routier. En ce qui concerne les produits Vital, M. Battistella souligne que le choix a été fait d'avoir une démarche très volontariste. Le but est que le consommateur genevois prenne conscience de la valeur des énergies. Le système a été largement copié par de grandes villes. Les SIG seront confrontés à un choix,

puisque la démarche fédérale, liée à l'ouverture des marchés, est d'instaurer une taxe jusqu'à 0,6 cts pour tout le monde. Il est clair que les SIG ne vont pas faire payer le consommateur deux fois. Des discussions sont en cours pour savoir comment cette taxe sera répercutée au niveau genevois.

Un député (MCG) aimerait connaître tous les gains détaillés de la présidence de M. Mouchet, ainsi que ceux issus de tous les conseils d'administration dans lesquels il siège.

M. Mouchet indique qu'il donnera des informations plus détaillées, mais il faut qu'il demande l'autorisation aux sociétés concernées.

Un député (PDC) a une question par rapport au retard d'investissement concernant le processus d'incinération. Il souhaite savoir si ce retard a des conséquences sur des problèmes de qualité d'émanation.

M. Battistella explique que les retards d'investissement ne touchent en rien le caractère des émissions, des catalyseurs, des filtres, etc. Il répondra plus précisément lors de la prochaine séance.

M. Mouchet explique qu'il n'y a pas de retard d'investissement sur des investissements d'amélioration de filtration des rejets.

Un député (R) souhaite poser cinq questions concernant la politique de l'énergie.

Tout d'abord, dans l'article paru dans Le Temps et intitulé « Je soupçonne EOS de vouloir réaliser un gros bénéfice », il relève la phrase suivante : « La Suisse romande, sauf Genève, paye déjà un prix supérieur de 5 à 15% à la moyenne suisse ». Il relève encore le passage suivant : « Rudolph Strahm : Je constate qu'Energie Ouest Suisse, fournisseur principal en Suisse romande, a décidé d'augmenter ses prix. Ces dernières années, les actionnaires partenaires d'EOS, c'est-à-dire les principaux distributeurs romands d'électricité ont injecté 380 millions de francs pour alléger les investissements non amortissables d'EOS, par exemple les barrages. » Il souhaiterait que les intervenants se situent par rapport à cette affirmation.

M. Battistella indique qu'une note a été rédigée à l'attention du Conseil d'administration, afin de résumer l'historique d'EOS depuis 1999-2000.

Il explique le contexte de l'époque lié à cette problématique. Le prix de l'énergie s'élevait à ce moment-là à 2-3 cts par KWh, EOS se trouvait dans une situation financière difficile, dans la mesure où elle vendait son énergie à 11 cts à ses actionnaires et que le prix du marché était à 2-3 cts. Le décalage était donc important et il y avait une certaine urgence à corriger la situation.

Les actionnaires se sont mobilisés pour essayer de trouver avec EOS une solution qui l'aide, mais aussi d'obtenir des conditions d'approvisionnement plus proches de la réalité du marché. La solution a été le « Plan Pi » qui consistait prévoyait que les actionnaires injectent de l'argent, afin de permettre à EOS d'amortir le plus rapidement possible ses ouvrages de production. En ce faisant, les actionnaires ont signé un contrat d'approvisionnement à 4cts par KWh. Ce contrat a pris fin le 30 septembre 2007.

Pendant cette période, les actionnaires ont signé entre eux une convention d'actionnaires, qui faisait évoluer EOS vers une société commerciale. Le but était donc qu'EOS puisse valoriser son énergie sur les marchés. A partir de là, les SIG ont bénéficié d'un prix d'achat de 4 cts, ce qui a permis de réduire les prix à Genève de 20% sur cette période et de se désendetter.

Dès l'extinction du contrat, un nouveau contrat entrera en vigueur, qui prendra fin, quant à lui, en 2015. Cet approvisionnement concerne un volume qui est inférieur de moitié à ce que les SIG avaient auparavant. Cette diminution est due au fait qu'une partie de la production d'EOS est maintenant valorisée sur le marché. Les nouveaux contrats se situent à des prix marché, soit entre 9 et 11 cts. Les SIG ont convenu que le prix serait d'environ 8 cts. Ce qui vient d'être dit force les SIG à répercuter cette hausse des prix d'approvisionnement au niveau des consommateurs. Il note qu'EOS a subi une période difficile entre 1999 et 2003. Depuis 2003-2004, les prix de l'énergie ont augmenté de façon faramineuse.

La Suisse, sur ses marchés, a subi, en plus de l'augmentation du prix, un coût de congestion aux frontières. Aujourd'hui, le prix est de 10 à 11 cts. Il est vrai que ces dernières années, EOS a engrangé des profits supérieurs. Par contre, à partir 2008, il y aura aussi des dividendes. Cette période a aussi permis à EOS de prendre une place importante sur le marché. En effet, elle a repris une part de l'UBS dans Motor Columbus, actionnaire principal d'ATEL, ce qui va amener à la fusion d'ATEL et d'EOS pour construire un groupe de près de 14 milliards de francs. Il souligne qu'EOS appartient à des entités publiques. Le retour vers ces entités publiques se fera sous la forme de contrats et de dividendes, qui devraient compenser une partie de la hausse des prix.

M. Cramer note que la politique suivie par EOS est une politique cautionnée par tous les Conseils d'Etat des cantons de Suisse romande. La perspective est double. D'abord, l'idée est de disposer d'un pôle fort dans la production et la distribution d'électricité en Suisse romande. Ensuite, le but est de participer à la construction d'une entité qui a une taille et des alliances lui permettant d'occuper sa place sur les marchés européens libéralisés de

l'électricité. Le souci est donc d'avoir à long terme une fourniture en électricité pérenne pour les différentes collectivités publiques de Suisse romande. Il s'agit donc d'une stratégie romande de positionnement sur un marché européen libéralisé de l'électricité.

M. Battistella note que 25% de la demande genevoise est approvisionnée par la production genevoise. Auparavant, EOS fournissait 1300-1400GWh, aujourd'hui plus que 800GWh environ.

Le député (R) se demande s'il faut considérer que les prix sur le marché seront nettement plus élevés que les prix conclus avec EOS.

M. Battistella répond par l'affirmative. Il souligne que pour s'en convaincre, il suffit d'observer les indicateurs du marché boursier, qui se situent entre 10 et 14 cts par KWh selon les périodes. Le marché est donc largement supérieur à ce qui a été convenu avec EOS.

Le même député (R) aimerait savoir si les SIG ont décidé les nouvelles offres NOE 1 et 2 à partir d'une volonté ou d'une obligation.

M. Battistella indique qu'il s'agit d'une décision d'entreprise, soutenue par le Conseil d'Etat. A un moment donné, les SIG ont voulu, dans la logique d'évolution des marchés, positionner l'entreprise en anticipant tous les changements associés. Il précise que trois éléments ont été introduits et sont à relever. Premièrement, la transparence du prix de l'électricité, pour distinguer le prix de l'électricité dans la composante "acheminement, énergie et taxe". Les SIG ont voulu que la transparence soit placée au premier plan. Deuxièmement, il souligne que cette volonté avait pour but de familiariser les clients, non seulement à ce que la loi imposera, mais aussi au système interne des SIG. Le troisième élément est constitué par la modification de la structure tarifaire en soi, afin d'inciter à moins et à mieux consommer. L'objectif est de privilégier les économies d'énergie. L'entreprise souhaitait donc imposer une nouvelle dynamique. Il souligne que les SIG étaient les premiers en Suisse à aller dans ce sens. Les services industriels de Renens ont suivi, puis ceux de Bâle, Berne et Winterthur. La démarche était donc volontariste.

M. Cramer indique que le Conseil d'Etat est l'autorité compétente pour fixer les tarifs. NOE 1 et 2 sont des projets d'entreprise, qui ont été approuvés par le Conseil d'Etat. Il explique qu'il s'agit d'abord d'un projet de bonne gouvernance des Services Industriels, qui ont anticipé les structures tarifaires liées à la libéralisation des marchés de l'électricité. Ensuite, au niveau de l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat a été confronté à une double demande du Grand Conseil.

Premièrement, le Grand Conseil souhaitait voir diminuer le prix de l'électricité à Genève. C'est dans cette optique que le Conseil d'Etat a approuvé ces tarifs.

Deuxièmement, le Grand Conseil a souhaité que soit menée une politique de l'énergie très volontariste. Ce qui a été réalisé avec NOE est, d'une part, une diminution des tarifs et, d'autre part, pour aller dans le sens de la politique de l'énergie très volontariste, une structure tarifaire qui, par elle-même, implique que le consommateur utilise si possible l'énergie à bon escient. Il souligne qu'aussi bien dans NOE 1 que NOE 2 et au-delà de la structure tarifaire, une certaine somme d'argent a été libérée pour permettre aux consommateurs (ménages ou entreprises) de diminuer leur consommation d'énergie. Il souligne que le fait que les personnes consomment moins d'énergie est doublement bénéfique, pour les consommateurs et pour l'environnement. L'argent est utilisé pour faire des audits énergétiques et pour donner accès aux ménages à ce type d'informations. Il note que pour chaque franc investi aujourd'hui dans les économies d'énergie, 3 francs d'investissement partent dans l'économie genevoise.

M. Battistella précise que NOE 2 représente la suite du projet. En effet, dès le moment où les SIG ont affiché la transparence de la tarification électrique, il y a eu plainte de certains milieux industriels qui ont invoqué que les tarifs des SIG étaient abusifs. Cette plainte a été transmise à la surveillance des prix, avec laquelle il y a eu toute une discussion. A partir de là, une négociation a été engagée. Le résultat est double.

Premièrement, le résultat est favorable pour le client. En effet, la tarification a été réduite de 7% sur l'acheminement.

Deuxièmement, tout le raisonnement fait avec M. Prix a influencé le fond de la nouvelle loi et de son ordonnance. Il note qu'à l'époque (2004-2005), les SIG ont jugé que le rendement associé à une activité régulière devait se situer aux alentours de 6,5 % sur les actifs réguliers, à savoir les actifs du réseau. M. Prix a jugé que ce taux était trop élevé et il a donc été abaissé à 5,33 %. Ce taux a été accepté par le Conseil d'Etat et par M. Prix. Le timbre d'acheminement a donc ainsi baissé.

M. Mouchet explique qu'un autre avantage est que les SIG achètent moins d'électricité et que, de ce fait, ils s'exposent moins au marché. C'est donc intéressant également sur le plan économique.

Un député (R) se demande sur la base de quel critère le taux de 5,33 % a été fixé.

M. Battistella indique que le critère est européen, puisque les pays d'Europe sont déjà libéralisés.

Le directeur financier des SIG explique qu'à la même époque en France, il y a eu une régulation des actifs. Les 5,33 % qui ont été fixés au niveau suisse reflètent le niveau de marge que doit générer cette activité pour couvrir le maintien de la valeur des actifs et assurer le développement du réseau. Ce taux est considéré par le surveillant des prix comme un juste prix pour une activité en monopole. Il relève qu'il est inférieur aux taux européens, qui sont de l'ordre de 6-7%.

Un autre député (R) lit, dans le rapport, que les actifs EOS ont été réévalués. Il se demande comment cette opération a été réalisée et quelle est son influence sur le bilan.

M. Battistella indique qu'EOS étant aujourd'hui actionnaire de Motor Colombus, il y a donc chaque année une évaluation des actifs. La valeur économique de Motor Colombus, dont EOS est actionnaire, a énormément augmenté, conduisant à une réévaluation des actifs d'EOS.

Le député (R) aimerait savoir si cela a amélioré la marge de gestion des SIG.

M. Battistella répond par l'affirmative. Le résultat d'exploitation a été amélioré de 14 millions de francs et le bilan de 140 millions de francs.

M. Mouchet souligne que tout ceci est non monétaire.

Le député (R) souhaite savoir quelle réflexion s'amorce, aux SIG, à partir de déclarations selon lesquelles il y a trop de personnel et qu'il faut réduire la masse salariale.

M. Battistella indique que lors de son arrivée aux SIG, en 1999, il s'est fixé comme objectif que l'entreprise fasse des gains de productivité de l'ordre de 30%. Après huit ans, l'entreprise a déjà fait des gains de productivité se situant entre 10 et 15%. Pendant cette période, il y a aussi eu le souci d'augmenter les revenus, de manière à ce que le coût par employé s'allège. Les SIG ont donc repris, par exemple, plus de 300 personnes des Cheneviers et des Eaux usées, sans augmenter les charges de structure de l'entreprise. Il y a eu une réduction des activités traditionnelles des SIG (distribution d'eau, d'électricité, etc.), représentant 100 personnes, et les nouvelles activités ont vu leur personnel augmenter (télécoms, relations clients et assainissement des eaux usées). L'idée était de trouver des gains de productivité en jouant à la fois sur l'économie d'échelle, tout en réduisant là où c'était nécessaire, mais en favorisant, en même temps, la création de nouvelles compétences. Il est certain qu'il y a encore des potentiels d'économie, mais pour y arriver, il faut une pression du marché. Jusqu'à

présent, elle n'a pas existé, mais elle existera lorsque le marché sera ouvert, en 2008.

M. Mouchet ajoute qu'il est possible de parvenir à une réduction de la masse salariale, mais qu'il y a un coût social associé.

Le député (R) souligne qu'il n'est évidemment pas question de licencier qui que ce soit, mais qu'il est possible d'améliorer la situation avec les départs naturels. Il pose cette question, car au moment où les SIG parlent d'augmenter les prix, une alternative consiste à réduire les coûts.

Un député (MCG) relève qu'à son sens, « établissements publics autonomes » ne signifie acceptation de tout et de n'importe quoi. Il note que compte tenu de la polémique qui a été déclenchée et des divers mensonges véhiculés au sein de la population, il aimerait, avant de se prononcer sur ces comptes 2006, obtenir du réviseur (Deloitte) une lettre de confirmation établissant que les salaires (y compris les bonus, les primes forfaitaires, les frais de déplacement, etc.) des cadres et des membres du Conseil d'administration sont conformes aux lois en vigueur. Il souhaiterait donc obtenir une lettre des réviseurs qui confirme que tout est parfaitement légal. Il aimerait poser une question à M. Battistella quant aux salaires. Il se demande si les SIG ont informé précisément le conseiller d'Etat en charge sur le montant des rémunérations et s'ils ont reçu une réponse favorable par écrit autorisant à payer ces montants. Il aimerait encore savoir quelles sont, sur les salaires payés en 2006, les quotes-parts assurées pour le deuxième pilier (uniquement le salaire de base ou également les bonus). Il voudrait aussi obtenir une réponse claire par rapport aux salaires assurés en cas de maladie ou d'accident (l'assuré touche son salaire de base ou il touche les frais et bonus y relatifs). Il souligne que lorsqu'il s'agit d'un établissement public autonome qui bénéficie d'un monopole d'Etat et qui jouit d'une exonération d'impôts cantonale et communale, il faut être encore plus vigilant sur salaires. Il se demande d'ailleurs sur quelle base ces exonérations sont octroyées.

M. Mouchet indique qu'en ce qui concerne l'exonération d'impôts, celle-ci est basée, selon lui, sur une loi. Il est possible de demander au réviseur externe une lettre certifiant que tout est fait dans la légalité. A propos du régime salarial des SIG, il précise qu'un nouveau système a été mis en place en 2003, voté par le conseil.

Les SIG respectent les lois et sont donc dans la légalité. Il appartiendra à la Cour des comptes de répondre à cela de façon précise, si des doutes subsistent. Pour ce qui est de la question posée en rapport avec le salaire de base et la caisse de pension, il informe les commissaires que le calcul se fait

sur le salaire de base et qu'à son avis, il en est de même pour le salaire en cas de maladie.

M. Cramer indique que les choses se passent conformément à la loi. Elle prévoit que le Conseil d'Etat approuve la rémunération de la direction des SIG et des membres du conseil d'administration. C'est très précisément ce que le Conseil d'Etat a fait. Il a adopté les critères de rémunération des Services Industriels. Chaque année, le Conseil d'Etat a été informé de la rémunération de la direction des SIG, tant en ce qui concerne la part fixe que la part variable. En ce qui concerne le président du conseil d'administration des SIG, il a été informé de sa rémunération. Il note que cette rémunération a été fixée selon les mêmes critères que pour l'ancien président.

Le député (MCG) relève que la question qu'il a posée est très claire et appelle une réponse claire. Il veut savoir si M. Cramer a été informé des montants des salaires aux SIG, des jetons de présence, des frais de représentation, des mises à disposition de véhicule en ce qui concerne le président du conseil d'administration. Il veut également savoir, par rapport au directeur général, s'il a été informé de son salaire en classe 33, des frais de parking et des bonus. Il aimerait savoir si ces chiffres ont été communiqués de manière précise et autorisés.

M. Cramer indique que les montants ont été portés à sa connaissance, dans la mesure où ils concernent les Services industriels.

Un député (PDC) aimerait revenir sur la politique énergétique des SIG. Il a été dit que la production locale est très importante pour les SIG. Il se demande quelles sont les perspectives en termes de production locale d'énergie et quels sont les efforts que les SIG peuvent encore faire dans ce domaine. Il aimerait surtout savoir si la production de photovoltaïque sera encouragée.

M. Battistella explique que la production locale genevoise couvre 25% de la consommation genevoise. Pour ce qui est de l'avenir, les SIG ont fixé comme d'arriver à maîtriser 50% de la demande genevoise avec une production propre ou directement influençable. Aujourd'hui, il existe un projet de centrale à gaz, qui combine production de chaleur et d'électricité. La production serait ainsi augmentée de 10 à 15%. Il y a un autre projet qui pourrait se dessiner sur le Rhône et qui augmenterait de 5% la production locale. Il précise qu'il s'agit d'un projet de 130 Giga Watt Heure, ce qui représente la moitié de la production de Chancy-Pougny. Il souligne qu'en termes de gros volume, sur le canton, il n'y a pas beaucoup d'autres possibilités. Dans le domaine du solaire, les SIG ont une capacité de production de l'ordre de 5MWh, ce qui représente presque 20% de la

puissance installée en Suisse. L'effort se poursuivra, mais cette production restera marginale. Pour le reste, d'autres technologies sont envisageables, telles que des pompes à chaleur, de géothermie, de production décentralisée sur des centrales à bois, etc. Tout cela fait partie d'une stratégie thermique.

Le député (PDC) aimerait savoir ce qu'il en est des petits projets et de l'installation de photovoltaïque dans le canton.

M. Battistella indique, comme exemple d'un petit projet, la centrale à paille de Meyrin, qui va être réalisé. Il est évident que les SIG encouragent le solaire. La problématique est de savoir comment cette énergie peut être vendue. Il note que les SIG cherchent aussi à avoir une justification économique en la matière, d'où le succès du produit SIG vital vert, qui permet de justifier à chaque fois ce type d'investissement, en termes économiques. Les SIG sont actifs, tout en restant dans certaines limites, puisqu'ils ont aussi un rôle de gestionnaire

Un député (L) relève que la discussion engagée porte sur la stratégie des Services industriels, alors que l'on se trouve dans le cadre de l'approbation des comptes. La discussion sur la politique énergétique est, par conséquent, hors cadre. S'il faut parler de stratégie, il est d'avis que cela se passe lors d'une autre commission. En ce qui le concerne, les réponses lui conviennent. Il aimerait donc que la question des comptes soit abordée.

Le président relève que la question à traiter lors de cette séance est bien celle des comptes. Le budget sera traité ultérieurement et c'est donc à ce moment que les questions de stratégie pourront être abordées. A son avis, il est aberrant de demander une lettre au réviseur.

Un député (S) pense que l'essentiel est d'obtenir des réponses satisfaisantes concernant la transparence. Il aimerait être sûr d'avoir reçu toutes les réponses concernant l'utilisation de l'argent aux SIG. Un autre point est de s'assurer que les SIG fonctionnent de façon autonome. Il note que certaines réponses ne sont pas tout à fait complètes, notamment celles relatives aux chiffres antérieurs, par exemple pour les années 1998 et 2002, qui permettraient de faire un comparatif avec les années précédentes. Il aimerait donc recevoir des chiffres antérieurs à 2006. Il relève que d'autres réponses ne sont pas fournies. On ne sait pas, par exemple, si les SIG disposent ou non de voitures de fonction. En ce qui concerne la transparence, les SIG ont évoqué, dans leurs réponses, la LIPAD et la confidentialité. Il se demande si, au sein du conseil d'administration des SIG, il n'y a jamais eu de demande, de la part de membres, visant à la publication des rémunérations in extenso dans les comptes.

M. Mouchet indique, concernant les chiffres, qu'il est possible de remonter plus loin, mais cela demande du temps. Etant donné que la Cour des comptes procédera à un certain nombre d'investigations, il se demande s'il est nécessaire d'aller plus loin au sein de cette commission. Il est par contre tout à fait imaginable de mettre à disposition des commissaires une échelle des salaires.

M. Cramer indique qu'il y avait, à l'époque, 14 directeurs. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 8. Il pense donc qu'il faut comparer ce qui est comparable. Il est aisé de comparer la rémunération des membres du conseil d'administration à différentes époques. Au-delà, cela devient compliqué. Tant que l'on se concentre sur les membres du conseil d'administration et le vice-président, concernant lesquels les chiffres sont connus, le procédé est simple. Il ajoute qu'il faut tenir compte du fait qu'il y aura le rapport public de la Cour des comptes. Il se demande s'il appartient au Grand Conseil d'examiner toutes ces questions dans le cadre de l'approbation des comptes.

M. Mouchet indique que la Cour des comptes a demandé aux SIG un tableau identique à celui distribué aujourd'hui, mais allant jusqu'à 2004 et comprenant également les rémunérations extérieures aux SIG. Ces tableaux peuvent aussi être donnés à la commission, mais cela nécessite l'accord préalable des intéressés. Il souligne que l'incorporation de la rémunération dans les comptes ne pose aucun problème, en tous les cas en ce qui concerne les SIG.

M. Battistella souhaite rappeler que depuis 2004, dans chaque rapport annuel, se trouve la rémunération globale du conseil d'administration et de la direction. Ceci a été fait sur l'initiative des SIG et sans aucune demande externe. L'entreprise avait donc la volonté de jouer le jeu de la transparence. Le but était d'être conforme à ce qui doit se faire dans une entreprise.

Le député (S) pense qu'aujourd'hui, il serait bien d'avoir un élément factuel. Il lui semble utile d'avoir des chiffres datant d'avant l'arrivée du directeur actuel. Il se demande pourquoi les SIG ont répondu qu'il n'est pas possible de faire une comparaison avec une entité équivalente.

M. Cramer indique que le Conseil d'Etat a lancé un mandat dans le cadre de ses travaux visant à disposer de critères comparables pour la rémunération des cadres de l'administration et des établissements publics. Son but est de récolter un certain nombre d'informations factuelles qui permettront de savoir comment tout cela se passe dans les autres cantons suisses. Il relève que la procédure va se faire et qu'elle nécessite un travail fait de façon étendue et effectuée par un professionnel.

M. Mouchet note qu'il est difficile pour les SIG de se lancer dans une enquête sur des entreprises parentes ou concurrentes. Ce travail n'entre pas forcément dans la compétence des SIG. Dans la réponse apportée dans le document, il faisait allusion au mandat précité par M. Cramer.

Le député (S) souligne que le but, dans le cadre de l'approbation des comptes, est de savoir comment l'argent est utilisé, à quoi il a servi et quelles ont été les recettes. Il n'y a pas de raison de ne pas répondre à ces questions et l'idée ici n'est pas de faire un procès d'intention. Il relève le fait que le système de primes accordées au directeur n'avait pas été communiqué à l'entreprise. Il se demande pourquoi les SIG n'ont pas donné de raison à cela.

M. Battistella indique que les SIG n'y ont tout simplement pas pensé à l'époque. Il n'y a aucune intention de cacher quoi que ce soit.

Le député (S) remercie les SIG de leurs réponses précises quant à la liste des sponsorings. Il est toutefois perplexe quant à cette dernière. Pour lui, deux entités détonnent, à savoir la Chambre de commerce et d'industrie de Genève et la FEDRE¹, car ce sont des entités politiques. Il est donc étonné qu'elles soient sponsorisées par les SIG, alors qu'il s'agit de structures qui viennent parfois s'opposer à la démarche d'autres entreprises. Il souhaite avoir des informations plus précises à ce sujet.

M. Battistella indique que les SIG sont membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève. Il y a un certain nombre d'événements concernant lesquels les SIG apportent un soutien. Il ne trouve cela aucunement déplacé. Quant à la FEDRE, elle est très orientée vers le développement durable. Il s'agit donc d'une valeur sûre. Pour les SIG, elle représente un tremplin permettant d'ouvrir le débat. C'est dans cette optique que les SIG ont jugé utile de soutenir les manifestations de la FEDRE.

Le député (S) souhaite revenir sur la question du fonds Mécénat SIG. Il a remarqué qu'il tient une séance tous les 3-4 mois. Il a été surpris du montant des indemnités par séance. Il se demande quel volume de travail cela représente.

M. Battistella encourage les commissaires à examiner le détail sur Internet, en particulier la liste de l'ensemble des projets qui sont présentés au fonds et leur traitement demande un énorme travail. A chaque séance, chaque projet est discuté, débattu, puis une décision est prise.

¹ Note du rapporteur : concernant la FEDRE, le problème principal venant de la présence à sa présidence de M. Claude Haegi, par ailleurs simultanément vice-président de SIG

Un député (PDC) déplore la dérive inquisitoire de certains députés. Il est, à son avis, dommage que l'on s'épanche sur les détails de ces rémunérations. Il se réjouit par contre d'entendre que le Conseil d'Etat s'intéresse à ce problème.

Un député (MCG) rappelle qu'un réviseur est là pour examiner les comptes, qu'il est aussi le répondant légal si quelque chose n'a pas été fait dans les normes, mais qu'il ne peut pas entrer dans tous les détails. Il aimerait donc demander au réviseur, sur ce point précis, en mettant évidemment les documents nécessaires à disposition (arrêté du Conseil d'Etat), s'il valide ou non ce système.

Un député (Ve) aimerait savoir pourquoi les SIG ont besoin de faire de la publicité, alors qu'ils bénéficient d'un monopole.

M. Battistella indique qu'ils ne sont pas les seuls. La publicité est un bon moyen de projeter l'image des SIG. Il pense que cela est très important. Aujourd'hui, il est clair que l'on se trouve dans une situation de monopole. Mais demain, lorsque le marché sera ouvert, c'est l'image de marque défendue par les SIG qui fera la différence. Si aucune projection n'est faite aujourd'hui, les gens ne connaîtront pas les SIG et ne se fourniront pas chez eux. Il note que les SIG font régulièrement des sondages. Jusqu'au printemps de cette année, l'image de marque des SIG était très élevée. Cela met évidemment ces derniers en confiance en prévision du jour où il y aura de la concurrence.

Un député (R) se demande, en rapport avec le tableau « Rémunération des administrateurs SIG », si le nombre de séances et d'heures concernent uniquement les SIG.

M. Mouchet répond par l'affirmative.

M. Battistella souhaite distribuer encore 2 rapports : le bilan social 2006 et le rapport d'exploitation des Cheneviers 2006.

Un député (S) souhaiterait savoir si les chiffres concernant les années antérieures peuvent être fournis par les SIG pour la semaine prochaine.

M. Mouchet indique qu'il n'y a pas de problème pour fournir les chiffres relatifs au traitement des administrateurs par catégories ainsi que les grilles salariales

M. Cramer précise que, génériquement, tout est possible. Il est nécessaire que les commissaires votent sur ce qu'ils désirent demander.

En raison du refus d'un député (MCG) de quitter la salle suite à la demande du président, ce dernier lève la séance à 18h55.

3. Commentaires du conseiller d'Etat Robert Cramer

M. Cramer relève qu'à la lecture de ces questions, certaines l'ont frappé. En effet, un bon nombre d'entre elles auraient dû être posées au Conseil d'Etat et non aux SIG. Il précise que le Conseil d'Etat est compétent pour fixer la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction des Services Industriels. Tel n'est évidemment pas le cas pour l'ensemble des établissements de droit public, mais pour les SIG, l'autorité qui prend les décisions est bien le Conseil d'Etat.

Il rappelle que le Conseil d'Etat, dans le cadre des travaux en cours sur les questions de gouvernance de l'Etat, a engagé un chantier général sur la rémunération dans le cadre de la fonction publique et, plus précisément, en ce qui concerne la haute fonction publique. Il dure déjà depuis un certain temps.

M. Cramer note que ces travaux portent aussi sur la problématique de l'évaluation des fonctions, des modalités d'évaluation des fonctions, des différentes catégories de fonctions au sein de l'Etat, etc. Il souligne que le domaine est assez vaste et que plusieurs rapports intermédiaires ont déjà été établis. Il indique qu'un certain nombre de principes ont été arrêtés par le Conseil d'Etat. C'est donc dans ce contexte que s'inscrit la problématique de la rémunération des directeurs des établissements publics autonomes. Le souci du Conseil d'Etat est double. D'abord, il s'agit d'élaborer des critères communs quant à la rémunération des directions des différents établissements publics autonomes, de sorte qu'il n'y ait pas des inégalités de traitement trop marquées entre eux. Ensuite, M. Cramer souligne qu'il ne doit pas y avoir d'inégalités de traitement trop marquées entre la rémunération des hauts cadres de l'administration cantonale et ceux des établissements publics autonomes.

A ce propos, il note que la notion d'autonomie est importante et qu'elle doit rester la même, quel que soit le problème à traiter (rémunération, décision, etc.). Il indique que dans les lois récentes, les indications données par le Grand Conseil privilégiaient une plus large autonomie des établissements de droit public et non pas un contrôle plus strict. Il indique encore que la réflexion actuelle au sein du Grand Conseil porte sur la taille des conseils d'administration.

De nombreuses questions ont été posées par les députés sur la politique des SIG quant à l'environnement, l'importation des déchets, le mode de fonctionnement de leurs machines, etc. Il indique à nouveau que ce type de questions doit être adressé à l'Etat de Genève. En ce qui concerne le cadre légal, les SIG doivent respecter la loi sur la gestion des déchets, dont le contrôle de la bonne application est à la charge du Conseil d'Etat. Il

appartient au département du territoire d'octroyer les autorisations d'exploiter, de fixer les conditions et d'établir les modes de contrôle.

4. Discussions et prises de position au sein de la commission

Socialistes

Une députée (S) indique que son groupe approuvera ces comptes sans difficultés, du fait que les réponses non communiquées à ce jour le seront dans un avenir proche.

Verts

Une députée (Ve) souligne que les comptes appartiennent au passé. Les Verts approuveront ces comptes.

Parti Démocrate-Chrétien

Un député (PDC) note que son groupe est d'accord d'approuver ces comptes. Il souligne que toutes les questions qui concernent cette commission ont trouvé une réponse. Pour ce qui est de la politique de rémunération des SIG, il pense que le Conseil d'Etat s'est saisi du problème et qu'il est important de dissocier cette action de l'approbation des comptes 2006.

MCG

Un député (MCG) indique que son groupe s'abstiendra.

Radicaux

Un député (R) indique que son groupe approuvera les comptes, même si certaines questions politiques restent en suspens.

Libéraux

Un député (L) note qu'il est satisfait de l'intervention du Conseil d'Etat en ce qui concerne le problème particulier de la rémunération des hauts cadres et du conseil d'administration. Dès lors, les Libéraux approuveront les comptes.

Union démocratique du Centre

Un député (UDC) indique que son groupe acceptera ces comptes, puisqu'il ne s'agit pas, ici, de se prononcer sur la polémique.

5. Votes

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL10084 :

Pour : 11 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Contre : –

Abstention : 1 (1 MCG)

L'entrée en matière est acceptée

Le président met aux voix l'article 1 du PL10084.

L'article 1 est adopté à l'unanimité

(2 L, 1 MCG, 3 S, 2 R, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC)

Le président ouvre la discussion concernant l'article 2.

Un député (MCG) souligne qu'il n'y a toujours pas de réponse quant à la légalité de certains mécanismes salariaux. Il souhaiterait qu'une réserve soit émise à ce sujet. On sait aujourd'hui que par essence, certains éléments pourraient être illégaux. Il relève que le rapport de la Cour des comptes sortira mercredi prochain. Il souhaite qu'une réserve soit inscrite ou que le vote soit ajourné.

Le président souhaiterait que le député (MCG) propose alors un texte.

Le président propose d'ajouter simplement le texte « sous réserve de la validation par la Cour des comptes ».

M. Cramer indique que cela n'est pas possible. Les comptes reflètent ce qui s'est produit au cours d'une année. Si la constatation est faite que les comptes sont inexacts, il faudra dire, à ce moment, que les chiffres sont faux. Pour le reste, cela apparaîtra dans le cadre de l'exercice 2007. Il voit mal comment il serait possible d'inscrire une réserve en relation avec les comptes.

Le président souligne que la commission ne valide que les chiffres se trouvant dans les comptes.

M. Cramer explique que, concrètement, ces comptes montrent comment et pourquoi les dépenses ont été réalisées. S'il y a un contentieux, il sera traité au cours de l'année 2007 ou 2008. Il voit mal quel genre de modification peut être apporté à l'article 2. Il est, par contre, possible de faire un rapport de minorité.

Un député (S) indique qu'il partage l'interprétation du conseiller d'Etat en ce qui concerne l'adoption de ce projet de loi. Il lui semble difficile de refuser les comptes dès lors que les chiffres sont exacts, même si les députés peuvent avoir des doutes sur certaines pratiques. Il se demande s'il ne faudrait pas adopter une résolution demandant au Conseil d'Etat de prendre certaines mesures afin que, par la suite, certaines pratiques soient corrigées. Il soumet une proposition de résolution. Il note également que la question du sponsoring de certaines entités politiques lui pose problème. A son sens, le sponsoring des SIG de la Chambre de Commerce n'est pas opportun. Il dépose sa proposition de résolution pour la suite des travaux.

Un député (MCG) relève que les députés représentent des actionnaires. Dans le cadre d'une société, ce sont les actionnaires qui approuvent les comptes. Dès le moment où l'on sait que la Cour des comptes statuera sur la légalité de certaines actions, il estime que la sagesse serait de reporter le vote à la semaine prochaine.

Un député (PDC) se prononce sur la proposition du député (MCG). Il pense qu'il faut se déterminer sur les éléments dont la commission dispose aujourd'hui. Il n'est pas question de se prononcer sur le mode de gestion des salaires. Il est d'avis qu'il faut voter ces comptes sans amender le projet de loi. Il relève qu'il est possible de faire figurer des réserves dans le rapport. Si la Cour des comptes devait révéler l'existence de problèmes de comptabilité, la plénière pourra alors prendre une décision différente de celle de cette commission.

En ce qui concerne la proposition du député (S), et plus particulièrement la question du sponsoring, il s'agit pour lui d'un problème de fond. Il a été décidé de conférer un certain statut aux établissements publics autonomes, et de leur laisser une marge de manœuvre. Le sponsoring fait partie de cette autonomie et il faut donc laisser aux SIG la compétence de choix quant aux personnes à soutenir.

Un député (R) note que la commission doit donner son avis uniquement sur les comptes 2006 et non sur la politique menée par les SIG en 2006, ce qui est un autre débat. Il faut se prononcer à présent sur les comptes. Il

souligne qu'à ce jour, aucune tricherie n'a été détectée dans la comptabilité. A son sens, la résolution que propose le député Socialiste, de même que la méfiance du député (MCG), n'ont rien à voir avec les comptes 2006.

Une députée (Ve) indique que le vote légal final se fera en plénière. Il sera donc possible, à ce moment d'adopter des réserves en fonction du rapport de la Cour des comptes. Elle ne voit pas pourquoi la commission ne voterait pas aujourd'hui. Elle souligne que c'est l'avenir qu'il faut envisager et non le passé.

Un député (PDC) relève qu'à son sens, la problématique concerne les salaires versés par les SIG. Si, par exemple, la Cour des comptes devait constater qu'il y a un acte frauduleux, le procureur général en serait automatiquement saisi et cela pourrait aller jusqu'au remboursement des sommes indûment perçues. A ce jour, personne n'a fait la démonstration qu'il y a un acte frauduleux par rapport aux sommes versées. Il pense donc que tout ceci est un problème d'avenir.

Le député (S) indique, pour répondre au député (R), qu'il pense que la résolution a tout de même un lien avec les comptes. Il est vrai que l'actualité de cette année a soulevé un certain nombre de questions. La commission n'a pas forcément reçu toutes les réponses désirées avec le degré de détail souhaité. Il souhaiterait que pour les années prochaines, la commission dispose de plus amples informations. C'est donc dans ce contexte que la résolution permettrait, à son sens, de montrer que le Grand Conseil est bien conscient d'adopter des comptes avec un certain degré de précision et qu'il a peut-être besoin d'autres éléments complémentaires pour se déterminer en toute connaissance de cause.

En ce qui concerne le sponsoring, les partis de droite ont déposé plusieurs projets de loi visant théoriquement à dépolitiser les conseils d'administration des régies publiques.

Les SIG font du sponsoring pour des manifestations sportives, ce qui lui paraît tout à fait correct. Par contre, cela n'est pas le cas, à son avis, pour la FEDRE et la Chambre de commerce. A la rigueur, il peut accepter l'argument des SIG, selon lequel la FEDRE est un soutien au développement durable, bien que beaucoup d'autres associations soutiennent, elles aussi, l'environnement depuis longtemps. Il pense qu'il n'est pas normal que les SIG soutiennent des activités politiques. Il est possible d'adopter deux résolutions, l'une concernant la rémunération et l'autre le sponsoring.

Un député (MCG) relève que la totalité des comptes va certainement être juste. Le problème est le suivant. Si les personnes qui ont le pouvoir de payer ont violé la loi de manière intentionnelle et que les députés en sont informés,

Il faut au moins prononcer une réserve. Il y a quelques années, il y a eu un cas avec la Fondation des parkings. Le directeur général s'était octroyé un salaire de manière frauduleuse, de même que son adjoint. Les comptes ont toujours été approuvés, puisque personne ne connaissait cette situation. Si un député l'avait mise en exergue, les comptes auraient été refusés. Il est tout à fait vrai que le procureur général, au vu du rapport de la Cour des comptes, pourrait se saisir du dossier. Le député (MCG) souligne qu'aujourd'hui, les commissaires agissent en tant qu'actionnaires. Pour lui, une réserve dans l'approbation serait suffisante. Il lui semble essentiel de faire quelque chose. Il indique que si l'ajournement devait être refusé, il proposerait de faire un amendement commun pour émettre une réserve à l'article.

Un député (UDC) indique qu'il serait d'accord avec la première partie de la proposition de résolution du député Socialiste.

Un député (PDC) propose qu'il y ait d'abord un vote sur un éventuel report de la décision. Ensuite, il serait judicieux de commencer par voter le principe d'amender le projet de loi avant de rédiger un texte quelconque.

Le président met aux voix l'ajournement du vote (à dans 15 jours).

Pour : 1 (1 MCG)

Contre : 9 (2 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 R, 2 L, 1 UDC)

Abstention : 3 (1 S, 1 Ve, 1R)

L'ajournement est refusé.

Le président met aux voix le principe d'ajouter un article dans la loi qui fasse part d'une réserve.

Pour : 1 (1 MCG)

Contre : 7 (1 S, 2 PDC, 2 R, 2 L)

Abstentions : 5 (2 S, 2 Ve, 1 UDC)

Le principe d'ajouter un article mentionnant une réserve est refusé.

Le président met aux voix l'article 2.

Pour : 12 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Contre : 1 (1 MCG)

Abstentions : –

L'article 2 est accepté

Le président met aux voix l'article 3.

L'article 1 est adopté à l'unanimité (2 L, 1 MCG, 3 S, 2 R, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC)

Le président met aux voix le PL 10084 dans son ensemble.

Pour : 12 (2 L, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 UDC)

Contre : 1 (1 MCG)

Abstention : –

Le PL 10084 est accepté dans son ensemble.

Le président met aux voix la catégorie de débat 2.

Pour : 9 (2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Contre : 2 (1 S, 1 MCG)

Abstentions : 2 (2 S)

Les débats seront de catégorie 2.

Un député (S) déclare qu'il est partagé en ce qui concerne la catégorie de débat, du fait du rapport de minorité. De plus, il risque d'y avoir des amendements en plénière. Il pense qu'il serait mieux d'opter pour une catégorie de débat libre. Il propose une durée minimale pour les interventions.

Un député (MCG) relève que les deux rapporteurs disposeront de sept minutes et de la possibilité de revenir avec des amendements. Il se demande comment cela va se passer si les autres groupes ont déjà donné leur avis. Selon lui, ce procédé n'est pas très démocratique.

6. Résolution de commission

Le président propose de traiter la question du projet de résolution du député (S).

Un député (UDC) propose d'enlever la seconde partie de la résolution. L'intérêt pour les salaires sera ainsi démontré.

Le président propose de voter les deux invites séparément.

Le député (S) est tout à fait prêt à voter deux résolutions, la première sans le terme « apolitique », qui dérange le député UDC et la deuxième avec.

Le président rappelle que s'il n'y a pas unanimité quant à la résolution, cette dernière devra suivre la voie normale.

Selon un député (PDC), la résolution telle que formulée ne concerne pas uniquement les SIG, mais tous les établissements publics autonomes. Il ne voit donc pas l'utilité de la voter aujourd'hui au sein de cette commission. Il est très réservé sur le fait de s'immiscer dans une marge d'autonomie qui doit être réservée pour des établissements de ce type. Il est contre le principe de déposer cette résolution.

Le président souligne qu'il ne paraît pas possible d'obtenir une unanimité sur la question de la résolution et qu'elle ne peut donc pas passer directement par la commission.

Le président met aux voix le principe d'une résolution de la commission.

Le principe ne récolte pas l'unanimité, il est donc refusé

Annexes :

- réponses écrite de SIG aux questions des députés
- proposition de résolution de commission « *pour une utilisation transparente et apolitique des ressources financières de SIG* »

Projet de loi (10084)

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution de la République et
canton de Genève, du 24 mai 1847;

vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de
Genève, du 5 octobre 1973;

vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève,
du 5 avril 2007

décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des
Services industriels de Genève ainsi que le rapport annuel de gestion des
Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006
sont approuvés.

Art. 2 Comptes de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2006,
présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS
(International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont
approuvés conformément aux résultats suivants :

a) marge brute d'exploitation	297 158 540 F
b) résultat consolidé du groupe	113 819 090 F
c) total du bilan consolidé du groupe	2 326 137 267 F

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la
Feuille d'avis officielle.

Séance de la commission de l'énergie et des Services industriels 2 novembre 2007

Question financières

- Quel est le montant de la dette SIG ?

La dette SIG sous forme d'emprunts à fin 2006 se monte à 280 MCHF. Le détail est donné en page 41 du rapport annuel sur les Etats financiers

Questions sur la rémunération à SIG

- Quels sont les taux d'activité (ou le nombre et la durée des séances pour les membres du conseil d'administration) correspondants à ces rémunérations (voir tableau annexé)
- Pouvons-nous connaître dans le détail et pour les 10 ou 15 dernières années, et en particulier pour les années précédentes et suivant des changements importants, comme la nomination d'un nouveau président, d'un directeur général, de système de rémunération, etc., les éléments suivants :

Nous joignons un certain nombre de tableaux et renseignements relatifs à cette question, pour l'année 2006. Il n'est pas possible de réunir les renseignements demandés pour les 15 années précédentes, en un laps de temps aussi court, s'agissant de données archivées pour certaines, microfilmées pour d'autres. Par ailleurs, la notion de détail, si elle atteint des renseignements protégés par la loi sur la protection des données, pose l'évident problème de confidentialité. Au surplus, nous portons à votre connaissance que la Cour des comptes a d'ores et déjà prévu être présente dans notre entreprise les 8 et 9 novembre 2007, aux fins d'investiguer de façon exhaustive et bien sûr illimitée, dans le domaine concerné.

Collaborateurs :

- nombre de collaborateurs de SIG (chiffres consolidés), CA consolidé, bénéfice net consolidé

Au 31.12.2006, l'entreprise employait 1667 collaborateurs plus 59 apprentis, soit 1726 emplois. Le chiffre d'affaires consolidé est de Fr. 929 millions. Quant au bénéfice net consolidé, il est de Fr. 114 millions. Ces renseignements sont contenus dans le Bilan Social 2006 et le Rapport annuel de gestion SIG.

- rémunération exhaustive du directeur général : "fixe" + primes + autres revenus annexes (jetons de présence, etc.) + avantages en nature (assurance maladie, voiture de fonction, autre)

- rémunération exhaustive des membres de la direction générale: "fixe" + primes + autres revenus annexes (jetons de présence, etc.) + avantages en nature (assurance maladie, voiture de fonction, autre)

- rémunération exhaustive des principales autres catégories de personnel, des plus basses aux plus hautes : "fixe" + primes + autres revenus annexes (jetons de présence, etc.) + avantages en nature (assurance maladie, voiture de fonction, autre), avec le nombre de salariés concernés dans chaque tranche

Sont joints les tableaux remis, à sa demande, au Conseil d'Etat, déterminant les revenus de la Direction générale et du Directeur général. Est également joint un tableau définissant les classes salariales de l'entreprise, avec un exemple de la décomposition annuelle du salaire moyen de la classe la plus basse et de la classe la plus haute, hormis la Direction générale. Il convient de relever que là également, il s'agit des fourchettes dans lesquelles se situe le salaire des collaborateurs hors toutes désignations individuelles qui, elles, sont également au bénéfice de la loi sur la protection des données.

Conseil d'administration :

- rémunération exhaustive du président : "fixe" + primes + autres revenus annexes (jetons de présence, etc.) + avantages en nature (assurance maladie, voiture de fonction, autre)

- rémunération exhaustive de tous les membres du conseil d'administration : "fixe" + primes + autres revenus annexes (jetons de présence, etc.) + avantages en nature (assurance maladie, voiture de fonction, autre)

Là également, les tableaux ci-joints, transmis au Conseil d'Etat, donnent les réponses demandées.

Comparaison avec une autre entité "équivalente"

Afin de pouvoir vérifier l'adéquation de la politique de rémunération actuelle de SIG, merci de nous faire parvenir si possible toutes les données correspondantes (rémunérations direction, collaborateurs, conseil d'administration) d'une autre entreprise de Services industriels "comparable" à celle de Genève ou en tout cas d'une autre entreprise d'un canton urbain suisse (p.ex. Bâle ?)

Ces données ne sont pas disponibles immédiatement et en tant qu'entreprise de distribution cantonale, il nous est difficile d'en faire la demande auprès d'entreprises potentiellement concurrentes d'autres cantons. Une telle comparaison, tout à fait pertinente, devrait nous sembler-il, faire l'objet d'une démarche auprès d'entreprises indépendantes spécialisées dans ce domaine.

- Quand et comment (accord avec le personnel ? accord avec les syndicats ? transparence interne ?) les systèmes de rémunération du personnel, de la direction et du conseil d'administration ont-ils été modifiés ces 15 dernières années ? les systèmes de primes et autres bonus, y compris ceux de la direction, sont-ils notamment transparents pour l'ensemble des collaborateurs de SIG, si non pourquoi ?

Le système de rémunération actuel est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003 et a été l'objet de négociations avec les représentants du personnel qui ont conduit à la signature des accords NSR en octobre 2002. Ce système a été validé par l'ensemble des acteurs, le personnel à travers la commission du personnel, le conseil d'administration où siègent 4 représentants du personnel. Ces accords sont connus et disponibles pour l'ensemble du personnel et les grilles salariales sont affichées sur l'intranet de SIG. A la demande du DIAE de l'époque, les spécificités liées aux classes P et Q (directeurs) ont suivi un processus plus long puisqu'il a requis un accord spécifique obtenu en 2003. Le système de prime accordé aux directeurs n'avait pas été communiqué à l'entreprise.

- Peut-on avoir une ventilation détaillée des dépenses publicitaires de SIG ? J'aimerais notamment connaître le montant exact des rémunérations publicitaires ou de sponsoring - voire partenariat - accordées à des entités ou des publications qui ne sont pas grand public, tel que p.ex. celle de la chambre de commerce CCIG ou peut-être - si elles existent - celles qui sont faites dans des revues syndicales. Idéalement chiffres des 5 dernières années pour connaître l'évolution.
Voir tableau annexé (les dépenses passées ne sont pas supérieures à 2007)
- Une modification a-t-elle été faite dans les comptes et budgets de SIG, au vu la Résolution N° 535 qui demande notamment :
 - à supprimer toutes formes de bonus pour des régies publiques bénéficiant d'une situation de monopole, tant et aussi longtemps que l'équité avec tous les fonctionnaires n'est pas assurée;
 - à effectuer une réévaluation des salaires du personnel des SIG si cela s'avère nécessaire en respectant la parité avec l'ensemble de la fonction publique.
- Nous souhaiterions savoir si SIG va demander le remboursement aux intéressés de la direction générale qui ont bénéficié de manière indues de ces avantages si la Cour des Comptes déterminait que les salaires, les bonus et autres frais se révélaient illégaux?

La résolution No 535 datant du 9 juillet 2007, il est évident qu'aucune conséquence ne peut être contenue dans les comptes 2006. Par ailleurs, cette résolution est adressée au Conseil d'Etat, à qui il appartiendra d'y répondre. Bien évidemment, si les autorités cantonales nous demandent de revoir l'une ou l'autre des conditions du système de rémunération de SIG, nous nous y conformerons. En l'état, aucune disposition particulière n'est à ce jour envisagée par SIG.

Questions sur les déchets

- Quelle est la quantité de déchets traités aux Cheneviers et leurs origines ?

	2006	2007 estimé	Commentaires
Déchets Genevois	210'000	210'000	Zone d'apport.
Suisse (hors GE)	64'000	50'000	Dont contrat Sadec. La Côte, 28'000 t/an jusqu'à fin 2010 (opérations spot et entraide comprises).
France voisine	38'000	15'000	Dont dépannage Chambéry jusqu'en 2007.
Allemagne	21'000	20'000	"Notifications d'importer" établies pour 35'000 tonnes sur 12 mois.
Italie	-	10'000 ?	"Notifications d'importer" établies pour 50'000 t sur 12 mois mais probablement aucun déchet livré en 2007.
TOTAL	333'000	295'000 à 305'000	
Taux d'utilisation des capacités (3 lignes)	95%	85%	

En fonctionnement à valeurs nominales, les capacités d'incinération des Cheneviers sont :

- Ligne 5: 120'000 tonnes/an.
- Ligne 6: 120'000 tonnes/an.
- Ligne 3: 105'000 tonnes/an.

La capacité de l'usine est donc d'environ 345'000 t/an avec les 3 fours en service ou de 240'000 t/an sans le four 3. Ces valeurs sont obtenues en considérant 10 semaines d'arrêt par année des lignes pour révision, arrêts intermédiaires pour nettoyage des catalyseurs et arrêts imprévus.

- SIG a-t-elle provisionné dans les comptes et budgets le fait qu'un four devrait être arrêté ? Vu la Résolution N° 545 qui demande notamment :
 - à interdire sans délai toutes importations de déchets ménagés et/ou industriels, en vue de leur incinération aux Cheneviers, ne provenant pas de la région immédiate de Genève ;
 - à fermer le four N° 3 si Genève et ses environs immédiats ne produisent localement pas assez de déchets ;
 - à réévaluer le montant établi lors des transferts d'actifs des SIG envers l'Etat de Genève, si celui-ci apparaît comme erroné.

Nous savons qu'il faut pour faire fonctionner les 3 fours de SIG importer quelques 70'000 tonnes de déchets de l'étranger, ce qui apparaît comme absolument contraire à une politique respectueuse de l'environnement et au détriment de la santé des Genevois.

- Une provision a-t-elle été inscrite dans les comptes et budgets de SIG concernant le four rotatif ? Nous savons qu'un 4ème four à SIG nommé « Four rotatif » n'est absolument pas aux normes de sécurité en vigueur concernant le rejet de particules toxiques et autres émanations. Compte tenu que ce four incinère exclusivement des déchets « spéciaux » hautement toxique et notamment en provenance de l'Italie. Que ce four n'est pas aux normes de sécurité et mets en danger la population genevoise par ses émanations notamment de dioxine. Que nous savons que SIG n'entend pas faire les travaux de mises aux normes de sécurité. Qu'il convient de le fermer immédiatement sans attendre 2009 ou 2010 (année où il devrait être mis hors service).
- Le problème de déchets importés et brûlés aux Cheneviers soulève une polémique. A t'on incinéré des produits dangereux ?

L'Etat, lors de l'adaptation Denox/Dediox de l'usine, a décidé de ne pas adapter le four n°4 aux normes, n'ayant pas de visibilité sur l'avenir de ce dernier car son principe de combustion n'est pas basé sur le même que les autres fours destinés aux DO. Les autorités (en son temps Ecotox) a considéré les Cheneviers comme une seule source d'émissions pour laquelle l'Opair devait être respectée. C'est ainsi que cette même autorité a fixé en compensation des limites plus sévères pour les fours à grilles (65 mg/m3 au lieu de 80 mg/m3 pour les NOx, 9 mg/m3 au lieu de 10 mg/m3 pour les poussières notamment). Techniquement, le four 4 a une combustion beaucoup plus chaude que les autres fours, aussi les composés complexes sont détruits plus efficacement la dioxine n'est pas un problème et les dernières campagnes 2006 de mesures confirment que le four 4 respecte la norme européenne en matière de dioxine (0,06 - 0,09 et 0,1 [ng/m3] pour une norme

à 0,1 [ng/m³]) ! Le four 4 possède aussi un laveur extrêmement efficace à "ring-jet" (sortes de buses circulaires qui pulvérisent des "champignons d'eau" dans le flux des gaz et permettent un abatement très efficace des poussières et particules malgré l'absence d'électrofiltre). A noter que ce laveur est très avide en énergie et c'est pourquoi il n'a pas été implémenté sur les autres fours (moteur de 1,4 [MW] pour extraire les 40'000 Nm³/h de fumée contre 0,75 [MW] sur les autres fours pour extraire 120'000 [Nm³/h] de fumées...!). Enfin, comme évoqué au point précédent, le volume de gaz émis par le four 4 représente le 10% du total des gaz de l'usine. Le four 4 a incinéré en 2006 9'400 [t] de déchets contre 330'000 pour les fours à grilles (soit 2,8 % !).

L'expertise et la gestion responsable des Cheneviers en matière de traitement des déchets spéciaux est reconnue. Les déchets spéciaux sont traités selon leur nature après analyse par des professionnels dans les équipements appropriés, qui peuvent être des moyens physico-chimiques ou l'incinération. Il n'y a pas à proprement parler de classification de déchets "dangereux" ou "hautement toxiques" et les importations sont limitées. Les Cheneviers refusent aussi certains déchets si nous n'avons pas les équipements appropriés. C'est ainsi que les médicaments italiens se détruisent parfaitement lors de leur combustion et les tonnages sont très faibles.

Le début de l'importation de déchets spéciaux d'Italie du Nord se situe en 1996, donc bien avant que SIG ait repris l'exploitation des Cheneviers en 2001. Il coïncide avec la volonté d'une part d'utiliser les capacités disponibles à l'époque, tant dans le four rotatif que dans les fours à grilles, et d'autre part d'augmenter le CA des DS.

En 1996, la société Oxalide qui gérât, en contrat de délégation, le centre de traitement des déchets spéciaux "F.C. SRL", situé à NOVA MILANESE, MILAN nous a approché en nous proposant des DS pour traitement dans les installations de Cheneviers. Cette plate-forme était bien équipée, dotée d'installations semblables au CTDS, mais en plus réduit, recevait environ 30'000 tonnes de DS par année. F.C. SRL traitait une large palette qualitative de DS; les déchets étaient préparés en conformité avec les filières de traitement finales comme par ex:

- le mélange de déchets de peinture avec sciure, la confection de lot de solvants à bas et haut pouvoir énergétique pour traitement en cimenterie,
 - la collecte des médicaments périmés et leur tri et conditionnement
- etc

Les filières de traitement pour les déchets traités par ce centre étaient multiples, en Italie, en France, en Allemagne et en Suisse. Nous avons importé de FC SRL les déchets spéciaux suivants:

- solvants usagés, eaux souillées, peintures en fûts et en petits emballages pour le four 4, médicaments périmés et cosmétiques usagés pour le four 4 et pour les fours à grille en fonction de la qualité.

Ces importations/exportations ont été réalisées avec toutes les autorisations nécessaires de la confédération, du canton et des Autorités italiennes, notamment de la Région Lombardie, et en conformité avec la Convention de Bâle et les règles de l'UE. Ces transferts de déchets ont de tout temps été accompagnés/contrôlés par des documents officiels de suivis, munis des tampons des Autorités et des Douanes respectives.

Dès 2003, suite à la vente de la société F.C. SRL à un grand groupe (Indaver), nous n'avons plus traité de DS de cette société. En 2004, par le biais d'Oxalide nous avons traité avec une autre société ==> ECO C.IM.I.S., située à Sannazzaro de Burgundi, Province de Pavie, près de Milan, active elle également dans la gestion des déchets spéciaux (réception, tri et conditionnement des déchets spéciaux) et dans l'intervention d'urgence suite à des pollutions: ECO CIMIS, FC SRL évacuait les déchets qu'elle recevait après conditionnement vers les filières les mieux appropriées pour le traitement. Nous avons importé durant cette période uniquement des rebuts de médicaments périmés de l'industrie pharmaceutique et de cosmétiques périmés, jusqu'en 2006 qui, comme le même type de déchets et rebuts locaux (L'OREAL) et suisses (Hoffmann La Roche), étaient traités en général dans les fours à grille (dernière livraison le 11 mai 2006). Ce marché ne répondant plus à une opportunité pour SIG, il a été arrêté.

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulatif depuis 1996 des apports de DS d'Italie.

Nous avons rajouté les volumes de DS importés de France (Platret produits chimiques, Oxalide, SNF Floerger, etc.), importations soumises aux mêmes conditions administratives et de suivis que pour les DS d'Italie. Egalement les volumes "importés" d'autres cantons suisses et les volumes de DS genevois, ainsi que la part en % de chaque "marché" par rapport à la totalité des déchets spéciaux reçus à Cheneviers.

On retrouve ces valeurs (poids) dans les rapports de Cheneviers depuis 1996.

Déchets spéciaux importés et "hors de Genève"													
		1996	1997*	1998*	1999*	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006**	2007 T3***
Italie	tonnes	34	358	230	593	368	239	0	116	61	103	29	0
	%	0.23	1.27	0.81	2.07	1.56	0.97	0.00	0.55	0.28	0.47	0.13	0.00
France	tonnes	0	1	325	387	1'369	2'159	2'082	1'445	954	761	456	262
	%	0.00	0.00	1.14	1.35	5.82	8.79	9.28	6.80	4.32	3.45	2.11	1.73
Suisse	tonnes	2'100	14'387	13'387	14'163	5'062	6'151	3'214	2'499	2'157	877	1'481	526
	%	13.93	51.17	47.09	49.34	21.50	25.03	14.33	11.76	9.77	3.97	6.84	3.47
Déchets spéciaux "genevois"													
Genève	tonnes	12'938	13'372	14'487	13'560	16'742	16'022	17'137	17'184	18'911	20'326	19'682	14'353
	%	85.84	47.56	50.96	47.24	71.12	65.21	76.39	80.89	85.64	92.11	90.92	94.80
Déchets spéciaux "total reçu à Cheneviers"													
TOTAL	tonnes	15'072	28'118	28'429	28'703	23'541	24'571	22'433	21'244	22'083	22'067	21'648	15'141
*Avec déchets de broyages automobiles, déchets de cables plastiques (Cablofer) traités dans les fours à grilles													
**Dernière livraison "Italie" le 11.05.2006													
*** En 2007, dernière livraison de DS de France le 17.07.2007													
Genève ⁽¹⁾ : Rapport d'exploitation==>année 1996: 12'972 tonnes et année 1998: 14'204 tonnes.													

- Les fumées des Cheneviers sont-elles analysées en continu ou de façon aléatoire ?

Les fumées sont effectivement analysées en continu, soit sur les paramètres suivants:

- Oxydes d'azote (NOx)
- Dioxyde de soufre (SO₂)
- Acide chlorhydrique (HCl)
- Monoxyde de carbone (CO)
- Poussières
- Température, débit

Annuellement, des campagnes de mesure des dioxines et furanes sont réalisées par des laboratoires indépendants (la dioxine ne peut pas encore se mesurer en continu).

- Est-il envisageable qu'une chaîne mafieuse puisse acheminer des déchets toxiques en Suisse en forgeant de faux papiers qui cachent leur véritable nature ? Je pense à des produits contenant de la dioxine ou par exemple légèrement radioactifs.

Il est difficile de répondre pour la Suisse dans son ensemble, des contrôles douaniers sont régulièrement effectués sur les camions. Il est évidemment toujours possible que des clients mal intentionnés livrent des déchets non-conformes. Cependant, aux Cheneviers, nos clients sont en général des partenaires stables dont nous connaissons la réputation. Il est bien évidemment impossible de contrôler systématiquement (en dehors de la radioactivité) les livraisons mais nous effectuons les contrôles suivants: Contrôle systématique du niveau de radioactivité des livraisons aux pesages, campagne de contrôle (3-4 fois par an) aléatoire de nos clients (iris manuel des camions)

Pour la dioxine, il ne faut pas oublier que celle-ci est "facile à détruire" le passage dans nos fours (>1'000°C) et nos installations de Denox/Dediox garantit un abattement en dessous des limites européennes. L'impact des non-conformités représente plus un problème pour l'exploitation que pour l'environnement.

Question sur la politique environnementale

J'ai bien pris note des comptes 2006 et du bon état financier de SIG, mais en tant que députée verte, il me semble que maintenant SIG doit, avant tout, afficher le **type de politique** qu'il mène pour diminuer la consommation de l'électricité, du gaz et de l'eau. Pour être en conformité avec les accords de Kyoto. C'est comme l'image de SIG : elle doit être irréprochable sur le plan énergétique pour influencer les autres entreprises à le devenir, d'où ma remarque sur le matériel publicitaire utilisé (il doit être hyper sobre mais en affichant volontairement pourquoi une telle sobriété..)

Le but doit être de vendre moins, comme vous le mentionner dans votre site éco21. Il nous faut trouver ensemble un nouveau mode de rémunération de vos services (et non plus de vos ventes), qui permettrait de gagner plus en vendant des services, de gagner plus en vendant moins de kWh. Un mode de rémunération qui vous paie pour les économies que vous parviendrez à induire chez vos clients. De nombreux travaux existent à ce sujet dans la presse spécialisée.

La question est : cette orientation politique décrite ci-dessus (voir paragraphe en gras) va-t-elle être envisagée, discutée au conseil d'administration et à la direction SIG ?

Personnellement je travaille dans une école primaire où des ampoules sont juste à côté de fenêtres vitrées installées pour une meilleure luminosité. Ce qui était pardonnaible il y a une quinzaine d'années, mais actuellement si SIG visitait et auditerait tous les bâtiments publics, cela ne devrait plus le cas.

C'est un exemple mineur bien sûr mais significatif des immenses efforts à fournir encore en la matière et je n'ai pas eu l'impression que c'était une priorité pour la direction SIG lors de l'audition.

Je ne vois pas l'intérêt d'un conseil d'administration de personnes de si grandes valeurs et si bien rémunérées si cette politique n'est pas appliquée.

Pour moi SIG a une mission politique à remplir, dictée par des lois, qui est de faire comprendre la valeur inestimable de l'eau, du gaz et de l'électricité et d'avoir pour objectif principal de faire économiser, optimiser et rationaliser l'usage de ces fluides.

Depuis plusieurs années, SIG a fait un effort important dans le domaine des énergies renouvelables, pour leur promotion, pour leur production et largement reconnu en Suisse. La capacité de solaire photovoltaïque a ainsi passé à près de 5MW et dépasse celle de la plupart des villes et cantons suisses. De même, SIG a fait un effort remarqué concernant l'efficacité énergétique par une structure tarifaire qui incite à mieux et moins consommer, par la mise à disposition de 10 MCHF pour alimenter des fonds gérés par le Scane pour soutenir les efforts de maîtrise en énergie par des audits, par le lancement de éco21, un programme ambitieux de 21 MCHF destiné à soutenir toutes les initiatives qui permettent d'inverser les tendances à la hausse des consommations électriques et d'accélérer la baisse des émissions de CO2. Ce dernier programme est à son début et sa dynamique se renforce avec un effort particulier de promotion à la prochaine Foire de Genève et un nouveau site Internet interactif dès mi-novembre. Ces initiatives illustrent le volontarisme de SIG pour agir de manière responsable et innovante et apporter une contribution concrète aux enjeux énergétiques. SIG a manifestement réussi à entraîner les Genevois dans cette voie puisque les ventes de SIG Vitale Vert représentent aujourd'hui près de 100 GWh, mais surtout près de 35'000 ménages ou entreprises sont devenues clients grâce à des offres « découverte » ou « horizon » qui rendent ces nouvelles énergies renouvelables accessibles à tous.

SIG peut évidemment faire plus, mais les coûts associés ne sont pas mineurs et doivent se répercuter d'une manière ou d'une autre sur les consommateurs. Au niveau fédéral, les nouvelles taxes de soutien aux énergies renouvelables vont mutualiser les efforts, SIG va répercuter ces taxes au niveau

du consommateur Genevois de manière modulée et flexible. car un client SIG Vitale Vert ne se verra pas pénalisé deux fois, une fois au travers de l'agio Vitale Vert et une deuxième fois par la taxe fédérale. SIG n'envisage pas aujourd'hui de sortir de sa logique « produits » et de continuer à offrir un choix à ses clients. Cette démarche permet réellement de l'amener à réfléchir à sa consommation et à la qualité de l'énergie.

Questions diverses

• Détails sur le fonds prévoyance décès ?

Le Fonds de secours et de prévoyance de SIG a pour but de permettre de :

- apporter une aide financière immédiate au conjoint, aux enfants et aux parents d'un collaborateur en activité, dont le décès les prive de soutien;
- venir en aide à un collaborateur dont la situation financière est obérée suite à une maladie ou un accident survenu sur sa propre personne ou son environnement familial direct;
- prendre en charge la part supportée par l'entreprise en cas d'aide à domicile demandée, sur la base du règlement du congé pour la maladie d'un proche;
- tout autres cas particulier pourra être examiné par le Comité.

La "constitution" annuelle du fonds se fait principalement par deux sources :

- une contribution de chaque collaborateur en activité de 1.00 CHF par mois; quel que soit le taux d'activité;
- une contribution d'un montant équivalent versé par l'entreprise pour chaque collaborateur en activité.

Solde au 31.12.2005 :	kCHF 532.4
Constitution 2006 :	kCHF 46.6
Utilisation 2006 :	kCHF 0.0
Solde au 31.12.2006 :	kCHF 579.0

• Quel est le coût de la crèche par enfant

Les charges d'exploitation par enfant pour la crèche Eve Libellule sont de CHF 26'285 prévues au budget 2008. Au titre de l'investissement, les dépenses sont de CHF 54'700 par enfant. Ces charges se comparent favorablement à celles d'autres crèches gérées par la Ville de Genève ou par Vernier dont les montants sont au même niveau

• Fonds Mécénat

Voir brochure annexée. Le détail peut être vu sur notre site Internet www.sig-ge.ch

Salaire de base et âge moyen à SIG début 2007

Classe d'emploi A	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	74'374 50 16
Classe d'emploi B	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	75'853 46 44
Classe d'emploi C	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	77'383 43 79
Classe d'emploi D	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	81'108 40 117
Classe d'emploi E	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	83'111 38 191
Classe d'emploi F	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	90'568 41 227
Classe d'emploi G	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	102'257 42 298
Classe d'emploi H	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	107'239 44 199
Classe d'emploi I	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	115'409 44 160
Classe d'emploi J	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	124'798 45 109
Classe d'emploi K	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	134'342 44 88
Classe d'emploi L	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	149'728 48 62
Classe d'emploi M	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	164'439 48 41
Classe d'emploi N	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	176'493 43 19
Classe d'emploi O	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	212'850 53 8
Classe d'emploi P	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	216'615 47 4
Classe d'emploi Q	Salaire de base moyen Age moyen Nombre de collaborateur-trice-s	246'415 52 5
Total : salaire de base moyen à SIG		105'249
Total : âge moyen à SIG		43
Total : nombre de collaborateur-trice-s à SIG		1'667

DECOMPTE SALARIAL - HORS BONUS

Exemple pour une classe d'emploi A à K (COLLABORATEUR-TRICE)

Taux d'activité 100.00%
Salaire de base effectif annuel 100'000.00 salaire moyen A à K (1528 pers.)

		Mensuel	Annuel
Salaire brut		7'692.30	100'000.00
Caisse maladie	200.00	200.00	2'400.00
Salaire soumis		7'892.30	102'400.00
AVS	5.050%	398.55	5'181.15
Chômage	1.000%	78.90	1'025.70
Assurance Mat.	0.020%	1.60	20.80
Accident	0.960%	75.75	984.75
APG	0.470%	37.10	482.30
CAP		69'231	461.55
Fond de prévoyance		1.00	12.00
sous-total retenues		1'054.45	13'245.30
Salaire net		6'837.85	89'154.70

Exemple pour une classe d'emploi L à O (CADRE SUPERIEUR)

Taux d'activité 100.00%
Salaire de base effectif annuel 160'000.00 salaire moyen L à O (130 pers.)

		Mensuel	Annuel
Salaire brut		12'307.70	160'000.00
Caisse maladie	200.00	200.00	2'400.00
Salaire soumis		12'507.70	162'400.00
AVS	5.050%	631.65	8'211.45
Chômage	1.000%	89.00	1'157.00
Assurance Mat.	0.020%	2.50	32.50
Accident	0.960%	85.45	1'110.85
APG	0.470%	58.80	764.40
CAP		121'172	807.80
Fond de prévoyance		1.00	12.00
sous-total retenues		1'676.20	20'981.80
Frais de représentation (ex. pour classe L - CHF 3'600.-- /an) (classe L : 3'600 M : 3'600 N : 4'800 O : 6'000)		300.00	3'600.00
Salaire net		11'131.50	145'018.20

Avril 2007

BONUS 2006 – MODALITES D'APPLICATION

1. Enveloppe totale (hors charges sociales)
CHF 6,5 millions (2.6 part fixe, 3.9 part variable)
2. Attribution des enveloppes (part variable)
 - a. La part variable attribuée à une unité est calculée sur la base du niveau de responsabilités (classe d'emploi) de chaque poste dans l'organisation et sur la base des effectifs moyens en 2006.
 - b. L'enveloppe à disposition a été communiquée par RH aux directions le **9 mars 2007**.
3. Distribution individuelle
 - a. La part variable est distribuée selon les propositions du « Comité bonus »* qui a l'opportunité de reconnaître des efforts particuliers en tenant compte de critères tels que l'attitude positive, l'esprit orienté client, la performance dans une réalisation exceptionnelle ou encore un engagement constant.
 - b. Le montant de la part variable ne peut en aucun cas excéder la somme de **CHF 10'000.--** par collaborateur(trice) et doit être arrondie à la centaine de francs.
 - c. Le bonus obtenu (part fixe + part variable) ne peut pas être converti en congés supplémentaires.
4. Bénéficiaires
 - a. Personnel avec statut SIG en contrat régulier ou à l'essai.
 - b. Retraités actifs en 2006 (uniquement sur la part fixe).
 - c. Personnel avec contrat à durée déterminée ou indéterminée (présent au 30.04.2007).
5. Non-bénéficiaires
 - a. Apprentis, stagiaires, étudiants, intérimaires, chômeurs, personnel payé à l'heure.
 - b. Personnel avec contrat à durée déterminée ayant déjà un bonus négocié contractuellement.
 - c. Collaborateur(trice) ayant obtenu un « A » lors de l'appréciation API 2006 n'ont pas de part variable.
6. Modalités de paiement
 - a. La part fixe (arrondie à la centaine de francs supérieure) est portée directement par RH dans les salaires d'avril 2007. Cette part (uniformément répartie) est fixée à **CHF 1'700.--** par collaborateur(trice) concerné(e) au prorata du taux d'activité moyen en 2006 et du nombre de mois effectués en 2006.
 - b. La part variable est également versée sur les salaires d'avril 2007 après répartition des sommes à chaque collaborateur(trice) par les hiérarchies des services, sections ou unités.

* « Comité bonus » : principe de collégialité selon la répartition des rôles ci-après :

Personnel concerné	Classe d'emploi indicative	« Comité bonus »
Directeur	P à Q	Directeur général et Président
Cadre supérieur	N à O	Directeurs
Cadre supérieur	L à M	Directeur du pôle / direction, responsable d'activité, responsable d'unité, RGO
Cadre intermédiaire et non-cadre	I à K	Responsable d'activité concerné, responsables d'unités de l'activité, RGO
Collaborateur	A à H	Responsable d'unité, adjoint du responsable, appréciateur, RGO

nb : le directeur peut à tout moment intervenir pour s'assurer du bon déroulement des opérations dans son pôle ou direction

Nicolas Charbonnier
Responsable Ressources Humaines

Hors Fonds Mécénat

Communication clients - Dépenses 2007

Sponsoring/Soutiens/Partenariats 2007 (CHF)	1'213'180
Genève Servette Hockey Club	245'000
OSR	150'000
Festival Arbres & Lumières	100'000
Stade de Genève	100'000
Course de l'Escalade	90'000
Soutiens financiers divers (1)	74'080
Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève	60'000
Soutiens institutionnels sportifs (2)	58'291
Yeux de la Nuit	50'000
FEDRE	50'000
Soutiens annonces de presse (3)	44'895
Fête de l'Espoir	32'000
Fête de la musique	30'000
Naturemade	30'000
Soutiens clients nominatifs (4)	25'470
SFC football club	25'000
La Revue Genevoise	20'444
Vernier s/ Rock	20'000
Swisspower Mountain bike	8'000

Annexes (détails 1,2,3,4)

Hors cadre SIG direct - Succession Garin	CHF
IRHA	15'000
Projet Népal	1'800
Recours contre expulsion d'une collaboratrice SIG	2'000
SODIS	5'000
Action en mémoire de B Bugnon	1'200
Vélo contre mines antipersonnelles	2'000
Total	27'000

(1) Soutiens financiers divers	CHF
Thonex Arts Spectacles	15'000
Spécialités Onésiens - 20 ans	15'000
Vox de Fêlé	10'000
Palexpo, véhicules écologiques	8'000
PowerTech 2007 - Lausanne	7'500
Patinoire synthétique au cœur du Lignon	5'000
Fedre-Film d'Al Gore	5'000
Patrimoine industriel de Divonne-les-Bains	4'480
Association entreprises électriques suisses (+cahier 66)	2'500
Match amical Suisses Norvège	500
Conservatoire populaire de musique	500
Tournoi bowling SIG	400
12th International Conference on Reliable Software Technologies - Ada Europe 2007	200
Total	74'080

(2) Soutiens institutionnels sportifs	CHF
Soutien des 24 heures de Genève aux Parc des Bastions	10'000
Soutien de la Journée cantonale du Football des enfants au Stade de Genève	8'000
Soutien de la course "A travers Carouge Run to Run", édition 2007	7'000
Soutien de la 13 ^e Tour pédestre du canton de Genève (course à pied en 4 étapes)	5'000
Soutien du Club des Patineurs de Meyrin (section hockey sur glace)	5'000
Insertion, à titre de soutien, dans la plaquette officielle du Service des Sports de la Ville de Genève	3'700
Soutien du demi marathon de Jussy	3'000
Soutien du Meyrin Grand-Saconnex Basketball (MGS)	3'000
Soutien du mouvement Genève Tennis Seniors 2006	3'000
Insertion, à titre de soutien, dans le journal Dolly du Curling Club de Genève	2'000
Soutien de la 2 ^e édition du guide "Le Rhône à Vélo"	2'000
Insertion, à titre de soutien, dans le programme du 20 ^e Triathlon International de Genève	1'500
Insertion, à titre de soutien, d'une annonce dans le programme du Geneva Challenger ATP 2007	1'341
Insertion, à titre de soutien, dans le programme de la Vogue de carouge	1'200
Insertion, à titre de soutien, dans le programme du Championnat suisse juniors de badminton 2007	1'000
Insertion, à titre de soutien, d'une annonce dans la revue officielle du CAS	600
Insertion, à titre de soutien, dans le programme de la 2 ^e Course pédestre de Cologny-Parcs	400
Insertion, à titre de soutien, d'une annonce dans le programme de l'édition 2007 de la Course RER Run Evasion Rhône	350
Soutien du Lancy-Natation	200
Total	58'291

(4) Soutiens clients nominatifs	CHF
Soutien de la 8 ^e Fête de la Tomate	5'000
Soutien du Centre Sportif Sous-Moulin	5'000
Soutien du 17 ^e Concours Hippique International de Genève	5'000
Insertion, à titre de soutien, d'une annonce dans le Mémento des fonctionnaires internationaux distribué par le CAGI	3'250
Soutien du Centre Sportif du Bois des Frères	3'000
Insertion, à titre de soutien, d'une annonce dans le bulletin de l'ARPEA (Association romande pour la protection des eaux et de l'air)	2'000
Insertion, à titre de soutien, dans le programme des matches d'UGS	1'500
Insertion, à titre de soutien, d'une annonce dans l'Echo de l'Ape d'Or	640
Soutien de la Fédération Suisse de Gymnastique (FSG) - Section Veyrier	80
Total	25'470

(3) Soutiens annonces de presse	CHF
Music@	6'175
Fondation Art & Histoire	5'000
Plan régional Meyrin	5'000
SIS, page plaquette institutionnelle	4'800
Cahiers de l'énergie 66 (+ sponsoring AES)	4'200
Concerts Club Victoria Hall 4 programmes 2007/2008	3'520
Campagnon.ch	3'500
OCG	2'500
Théâtre du Léman (ex Grand Casino), pub abonnement	2'000
Traverses musicales	2'000
Edipresse Tribune de Genève - Une vérité qui dérange	1'850
Annuaire genevois entreprise de la construction, FMB, Publicitas	1'200
Tennis club Vernier	1'000
Fanfare municipale de Vernier	500
Tournoi Euro-Musique 2007	350
Programme de la soirée Suisse folkore	300
Total	44'995

1.0 Création du Fonds

Lors de sa séance du 30 mai 2002, le Conseil d'administration de SIG a entériné, à l'unanimité, la création du Fonds mécénat, destiné à soutenir les projets dans les domaines culturels et humanitaires. Ce Fonds est régi par un règlement adopté par le Conseil d'administration de SIG (voir annexe) et communiqué au Conseil d'Etat.

Chaque année, le Conseil d'administration de SIG attribue à ce Fonds mécénat entre 0.5 % et 1 % de son résultat financier prévisible, plafonné à CHF 500'000. --.

Afin d'assurer la transparence sur ses choix et son fonctionnement, un rapport sur l'activité du comité de gestion de ce Fonds est publié chaque année.

A travers ce Fonds mécénat, SIG manifeste son engagement en faveur de la culture et de l'humanitaire.

2.0 Composition du Comité de gestion

Conformément au règlement du 26 mai 2003, à l'exception du représentant de la Direction générale, les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration de SIG pour une période de quatre ans et sont rééligibles deux fois de suite.

La première période de quatre ans est arrivée à terme le 31 décembre 2006.

La composition des membres du Comité de gestion se compose actuellement de :

- 3 personnalités externes à l'entreprise choisies par le Conseil d'administration, soit : **M. Cornelio Sommaruga** (Président du comité), **Mme Vanna Karamaounas** et **M. Jean-Jacques Monney** ;
- 2 Administrateurs de SIG, soit : **M. Didier Bonny** et **M. Eric Peytremann** ;
- 1 représentant du personnel, choisi par la Commission du personnel de SIG, soit : **M. Bernard Fracheboud** ;
- 1 représentant la Direction générale de l'entreprise, soit : **M. Christian Brunier**.

Les montants des indemnités par séances sont de CHF 800 -- pour le Président du Comité de gestion et de CHF 400 -- pour les membres, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration le 30 mai 2002.

Synthèse du Rapport annuel 2007 du Fonds Mécénat SIG

Synthèse des demandes en 2007

Les membres du Comité de gestion du Fonds Mécénat SIG ont étudié durant l'année 2007, 234 dossiers de demandes de soutien financier.

Ces demandes sont réparties de la manière suivante :

190 dossiers sont de type dit « culturel », soit :

- 85 demandes acceptées pour un montant total de Fr. 333'000.-- ;
- 104 demandes refusées ;
- 1 projet non réalisé ;

44 dossiers sont de type dit « humanitaire », soit :

- 23 demandes acceptées pour un montant total de Fr. 151'500.-- ;
- 21 demandes refusées ;

Le Comité de gestion a accordé des aides financières pour un total de Fr. 484'500.--

A ce jour, le Fonds Mécénat présente un solde de : Fr. 20'838.45 (voir récapitulatif ci-joint)

Annexe : tableau financier

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Fonds mécénat SIG - Sonia Herrem (Tél. 022 / 420 70 15 - Sonia.Herrem@sus.gva.ch) ou Christian Brunier (Tél. 022 / 420 70 14 - Christian.Brunier@sus.gva.ch)

3.0 Travaux du comité de gestion

Les séances du comité de gestion se déroulent au Lignon-SIG. Le comité de gestion siège une fois tous les 3 à 4 mois, en fonction du nombre de demandes reçues et des disponibilités financières.

L'administration du comité de gestion est assurée par Christian Brunier, assistée par Sonia Herrem.

Le comité n'entre pas en matière sur les demandes :

- relevant des domaines politique, religieux ou militaire ;
- provenant par lettre-type, qui sont généralement envoyées à beaucoup d'entreprises du canton.

Le domaine sportif relève du sponsoring et les demandes sont traitées par la Communication commerciale du Service commercial de SIG.

Les demandes doivent provenir généralement d'associations et non de particuliers.

Le fait d'avoir une case postale à Genève n'est pas suffisant pour être considéré comme une entité ayant son siège ou son activité à Genève (article 4.1 du règlement).

Le comité ne participe pas aux coûts de fonctionnement des organisations, mais soutient des projets concrets.

Pour chaque soutien, le Comité exige de recevoir un rapport au terme de l'action soutenue.

En aucun cas, le comité de gestion ne justifie ses refus, aucun recours n'étant possible.

Rémunération des administrateurs SIG 2006

Année	Titulaire	Fonction	Rémun. totale	Jetons de présence CA SIG (330.- / séance)	Nombre de séances	Nombre d'heures	Indemnité fixe CA SIG	Indemnité sociétés extérieures	Notes des sociétés extérieures
2002	Daniel Mouchet	Président	368'525	0	Taux 60%	978	160'369	208'456	EOSH, Hydro, CD, Gaznat SA, SFMCP, Cadlôm, Unigaz, Figeaz, CDC, Télégenève, Swissgas
	Jean-J. Monney	Vice président	174'525	2'640	38	114	64'500	107'386	EOSH, SFMCP, CAP
	Pierre Vanek	Membre CA / BC	64'000	0	32	96	52'000	12'000	SFMCP
	Jean-C. Vaudroz	Membre CA / BC	52'000	0	3	9	52'000	0	
	Alain Gaumann	Membre CA / BC	76'755	0	36	108	52'000	24'755	Gaznat SA, SFMCP, SECURELEC GE, SECURELEC VD
	Patrice Plojoux	Membre CA / BC	60'077	0	34	102	52'000	8'077	Gaznat SA, Fonds Médénat SIG
	Claude Marcet	Membre CA / BC	52'000	0	34	102	52'000	0	
	Claude Haegi	Membre CA	22'120	4'620	14	42	5'500	12'000	SFMCP
	Alberto Velasco	Membre CA	10'120	4'620	14	42	5'500	0	
	Johnny Hamel	Membre CA	31'750	8'250	25	75	5'500	18'000	SFMCP
	Pierre Marti	Membre CA	12'050	4'950	15	45	5'500	1'600	Fonds Médénat SIG
	Jean-Luc Persoz	Membre CA	13'750	8'250	25	75	5'500	0	
	Bernard Nicole	Membre CA	17'161	9'900	30	90	5'500	1'761	CAP
	Henri Duillard	Membre CA	9'790	4'290	13	39	5'500	0	
	Marie-L. Sommer	Membre CA	13'090	7'590	23	69	5'500	0	
	Rudy Jaussi	Membre CA	12'430	6'930	21	63	5'500	0	
	Manuel Tornare	Membre CA	8'140	2'640	8	24	5'500	0	
	Alain Peyrot	Membre CA	12'760	7'260	22	66	5'500	0	
	Daniel Poscia	Membre CA	10'780	5'280	16	48	5'500	0	
	Felix Dalang	Membre CA	12'100	6'600	20	60	5'500	0	COGEFe
	Patrick Ascheri	Membre CA	12'760	7'260	22	66	5'500	0	
	Jean Marc Styner	Membre CA	11'110	5'610	17	51	5'500	0	

Rémunération des administrateurs SIG 2006

EOGH	Energie Ouest Suisse Holding
SFMCP	Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny
CDC	Cleuson-Dixence Construction SA
GD	Grande-Dixence SA
Hydro	Hydro Exploitation SA
CAP	Caisse d'Assurance du Personnel Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève
COGEFé	Comité Genevois pour l'utilisation du Fonds SIG Eco-Electricité
GOGENER	Comité Genevois pour l'utilisation du Fonds SIG destiné aux Nouvelles Energies Renouvelables

Rémunération des administrateurs SIG 2007 (au 30 septembre 2007)

Année	Titulaire	Fonction	Rémun. totale	Jetons présence CA SIG (330.- / séance)	Indemnité fixe CA SIG	Indemnité sociétés extérieures	Noms des sociétés extérieures
2007	Daniel Mouchet	Président	201'043	0	111'024	90'019	EOSH, Hydro, GD, Gaznat SA, SFMCP, Cadlomm, CDC
	Claude Haegi	Vice président	66'705	330	48'375	18'000	EOSH, SFMCP (versement en 2008)
	Pierre Vanek	Membre CA / BC	39'330	330	39'000	0	CAP, SFMCP (versements en 2008)
	Alain Gaumann	Membre CA / BC	42'242	330	39'000	2'912	Gaznat SA, SFMCP
	Henri Duviillard	Membre CA / BC	42'030	330	39'000	2'700	SECURELEC GE
	Claude Marcet	Membre CA / BC	39'330	330	39'000	0	SFMCP (versement en 2008)
	Patrick Ascheri	Membre CA / BC	39'330	330	39'000	0	
	Alberto Aliprandi	Membre CA	10'065	5940	4'125	0	
	Didier Bonny	Membre CA	9'945	4'620	4'125	1'200	Fonds Médénat SIG
	Johnny Hamel	Membre CA	8'415	4'290	4'125	0	SFMCP (versement en 2008)
	Rudy Jaussi	Membre CA	11'385	7'260	4'125	0	
	Alain Peyrot	Membre CA	11'385	7'260	4'125	0	
	Eric Peytremann	Membre CA	10'935	5'610	4'125	1'200	Fonds Médénat SIG, COGEFé
	Daniel Poscia	Membre CA	8'745	4'620	4'125	0	
	Caroline Schum	Membre CA	10'395	6'270	4'125	0	COGENER
	Eric Stauffer	Membre CA	10'395	6'270	4'125	0	
2008	Jean-Marc Styner	Membre CA	9'075	4'950	4'125	0	
	Olivier Terrettaz	Membre CA	9'405	5'280	4'125	0	CAP (versement en 2008)
	Alberto Velasco	Membre CA	9'405	5'280	4'125	0	Gaznat SA (versement en 2008)
	Patrice Plojoux (fin 31.3)	Membre CA	4'947	660	1'375	2'912	Gaznat SA
	Georges Zufferey (dès 1.3)	Membre CA	9'075	4'950	4'125	0	
	M.-L. Sommer (fin 30.6)	Membre CA	7'040	4'290	2'750	0	

Rémunération des administrateurs SIG 2007 (au 30 septembre 2007)

Frédéric Hillier (dès 1.7)	Membre CA	3'025	1'650	1'375	0	
Manuel Tornare (fin 31.8)	Membre CA	4'730	1'980	2'750	0	
Pierre Maudet (dès 1.9)	Membre CA	1'705	330	1'375	0	
Jean-Jacques Monney	Comm. RH-Supp.	38'358	13'600	0	24'758	EOSH, SFMCP
Jean-Luc Persoz	Comm. RH-Supp.	3'600	3'600	0	0	
Bernard Nicole	Comm. RH-Supp.	5'400	5'400	0	0	

EOSH	Energie Ouest Suisse Holding
SFMCP	Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny
CDC	Cleuson-Dixence Construction SA
GD	Grande-Dixence SA
Hydro	Hydro Exploitation SA
CAP	Caisse d'Assurance du Personnel Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève
COGEFé	Comité Genevois pour l'utilisation du Fonds SIG Eco-Electricité
GOGENER	Comité Genevois pour l'utilisation du Fonds SIG destiné aux Nouvelles Energies Renouvelables

Rémunération Direction générale SIG 2007

Année	Fonction	Part fixe				Part variable	
		Salaire annuel de base	Particip. à la caisse maladie*	Frais de représent.	Indemnités selon contrat	Total part fixe	Bonus base : exercice précédent
2007	Directeur général Contrat de droit privé	Minimum	2'400	24'000	34'200	310'120	0
		Maximum	2'400	24'000	34'200	310'120	90'000
	Membre DG Classe Q	Minimum	2'400	15'000	0	251'914	0
		Maximum	2'400	15'000	0	288'920	43'750
	Membre DG Classe P	Minimum	2'400	12'000	0	217'174	0
		Maximum	2'400	12'000	0	254'920	29'500
	Membre DG Classe O	Minimum	2'400	6'000	0	184'492	0
		Maximum	2'400	6'000	0	241'920	10'000
	Direction générale : 8 membres						Rémun. totale

* cette participation s'applique à l'ensemble du personnel SIG

Secrétariat du Grand Conseil

R

Proposition présentée par les députés:

Roger Deneys, ...

Date de dépôt: 9 novembre 2007

Messagerie

Proposition de résolution

Pour une utilisation transparente et apolitique des ressources financières de SIG

Le GRAND CONSEIL de la république et canton de Genève
considérant:

- Le projet de loi PL 10084 approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2006;
- Le rapport PL 10084A de la Commission de l'Energie et des Services Industriels adoptant le PL 10084;
- La nécessité de garantir la transparence des rémunérations en vigueur au sein des établissements publics autonomes;
- La nécessité de garantir une utilisation véritablement apolitique des ressources des établissements publics autonomes

invite le Conseil d'Etat

- A prendre toutes les mesures nécessaires à la publication détaillée et transparente des rémunérations de la direction et du Conseil d'administration de SIG, tant dans les budgets que dans les comptes;
- A prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les activités de sponsoring/parrainage/etc. à des activités culturelles, sportives ou sociales, à l'exclusion des entités exerçant des activités politiques au plan local.